

Haute-Garonne

le Département



Ambition Haute-Garonne Inclusive

2025 - 2028

ÉDITO

Le plan d'action « Ambition Haute-Garonne inclusive » acte une nouvelle approche innovante de nos politiques départementales, pour les trois années à venir.

Il s'agit d'un réel changement de culture, qui doit nous permettre de répondre, au mieux, aux défis sociaux, environnementaux et démographiques qui s'imposent à nous et de poser les fondations de la société que nous désirons.

Mais que signifie être inclusif ? Le terme « inclusion » est issu du monde du handicap, une compétence-clé du Département. Nous voulons élargir cette notion à l'ensemble de nos politiques publiques. Être inclusif revient à savoir adapter une règle collective aux singularités, afin de mieux faire société. L'inclusion, c'est veiller à ce que l'on puisse vivre les uns avec les autres, et non les uns à côté des autres. Le défi du vivre-ensemble est immense dans notre société gangrenée par l'individualisme. Je pense que c'est à la puissance publique d'organiser les conditions qui permettent une participation effective de toutes et tous, partout sur le territoire. Elle implique de donner les opportunités d'une réelle vie ensemble. Elle nous conduit à devoir aller vers toutes celles et ceux qui ne trouvent pas leur place, pour mieux comprendre leurs besoins.

Soyons réalistes : le chemin est encore long pour aboutir à une société vraiment inclusive. Dans ce défi, le Conseil départemental est fier d'impulser le mouvement, à son échelle, pour améliorer le quotidien de toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais. Notre ambition, c'est construire un territoire où chacun puisse s'épanouir, tout en contribuant à l'intérêt général.

Promouvoir une société inclusive, bienveillante et respectueuse nécessite d'agir, avec un cap clair, et dans l'ensemble de nos politiques publiques, pour que l'intention ne reste pas un vœu pieux. Nous l'avons avec ce plan d'action bâti grâce à la mobilisation de nos services que je remercie.

Pour nous, au Conseil départemental, être inclusifs, c'est, en premier lieu, sensibiliser les élus, les agents, nos partenaires à cette nouvelle approche. C'est aussi continuer à améliorer l'accessibilité sous toutes ses formes.

Dans cet objectif qui évolue avec le temps, nous devons accélérer pour faire tomber les freins et adapter notre service public départemental aux enjeux de demain. Mon ambition est claire : faire de la Haute-Garonne un territoire véritablement inclusif.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Vincini', written in a cursive style.

Sébastien Vincini

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

| | |
|--|----------|
| L'approche inclusive au cœur de l'émergence d'une société bienveillante, émancipatrice et respectueuse de chacune et de chacun : un projet de société | 5 |
|--|----------|

AXE TRANSVERSAL :

| | |
|--|----------|
| Sensibiliser sur l'approche inclusive dans toutes les dimensions..... | 8 |
|--|----------|

- La sensibilisation sur l'approche inclusive en tant que telle (Action 1)..... 9
- La sensibilisation sur l'approche inclusive par la sensibilisation sur des thématiques spécifiques (Action 2)..... 11

AXE 1 :

| | |
|--|-----------|
| Agir pour le vivre ensemble et la mixité sociale..... | 15 |
|--|-----------|

• Orientation 1 : Vivre les uns parmi les autres, dans la même société 16

- Favoriser la mixité sociale dans les collèges (Action 3)..... 16
- Faire du logement social et de l'hébergement relevant des compétences du Conseil départemental un outil de mixité sociale (Action 4) 17
- Ouvrir pleinement le secteur médico-social sur la société (Action 5)..... 20
- Renforcer les dispositifs d'innovation sociale à travers le développement de l'économie sociale et solidaire au bénéfice de l'inclusion (Action 6)..... 21

• Orientation 2 : Organiser la participation de toutes les habitantes et de tous les habitants..... 22

- Démocratie participative : mobiliser les habitants éloignés de la vie citoyenne (Action 7) 22
- Organiser les activités de loisirs et de sport pour permettre à toutes et tous de pratiquer ensemble (Action 8) 24
- Démocratiser l'accès à la culture (Action 9) 28
- Promouvoir le développement social local (Action 10) 31
- Faciliter l'accès au numérique et permettre une acculturation à ses enjeux (Action 11) 32
- Favoriser les possibilités de rôle social valorisant (Action 12)..... 34

AXE 2 :

Permettre de mener son projet de vie en visant à rendre accès à tout pour toutes et tous, et en accompagnant chacune et chacun

35

• Orientation 3 : Donner accès à tout pour toutes et tous

36

- Développer l'accessibilité, notamment physique (Action 13) 36
- Améliorer l'accès au logement et les conditions de vie dans le logement pour les publics ayant le plus de besoins de mise en accessibilité (Action 14) 38
- Optimiser l'accessibilité pour les collégiennes et les collégiens dans les différentes dimensions de l'accessibilité (Action 15)..... 40
- Rendre possible la mobilité pour toutes et tous en prenant en compte la diversité des situations (Action 16) 42
- Faciliter l'accueil et l'accès aux documents pour toutes et tous (Action 17) 44
- Faire de la dématérialisation une opportunité pour une société plus inclusive face au risque de la fracture numérique (Action 18) 47
- Développer la sécurité sociale alimentaire et l'accès pour toutes et tous en fonction de ses moyens à une alimentation de qualité (Action 19) 49

• Orientation 4 : Offrir à chacune et à chacun la possibilité d'un accompagnement dans son projet de vie.....

50

- Faciliter l'insertion professionnelle des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne (Action 20) 50
- Favoriser l'accompagnement social pour permettre de réaliser son projet de vie jusqu'à organiser l'« aller vers » la personne (Action 21) 52
- Organiser l'accès à la lecture en allant vers les personnes qui en sont le plus éloignées (Action 22) 54
- Agir pour l'épanouissement des enfants haut-garonnais (Action 23) 55
- Lutter contre l'isolement (Action 24)..... 57

SYNTHÈSE :

un plan en 2 axes.....

59

ANNEXE 1 :

L'affirmation du Manifeste pour une société inclusive du CDCA.....

63

ANNEXE 2 :

Récapitulatif des actions

66

L'approche inclusive au cœur de l'émergence d'une société bienveillante, émancipatrice et respectueuse de chacune et de chacun : un projet de société

La crise que nous traversons n'est pas seulement liée au contexte particulier résultant de la Covid19. Elle est particulièrement profonde et la difficulté à donner une vision du monde de demain donne toute sa force à la citation d'Antonio Gramsci définissant la crise comme ce moment si particulier qui « consiste justement dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés ».

L'impression que l'on est en crise avec le ressenti d'une société bloquée et d'un vivre ensemble insatisfaisant (ressentiment et frustration) est très puissante. Nous n'arrivons plus à « faire société ». Au moment où nous devons relever le triple défi environnemental, démographique et démocratique, la difficulté de savoir vers quoi l'on va comme modèle de société n'a certainement jamais été aussi forte et inquiétante. Emergent des perspectives d'immenses contraintes en ne voyant plus de progrès possible. L'impératif de l'adaptation pour faire face aux enjeux écologiques est une évidence. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans représentera, dans moins de 20 ans, 1 habitant sur 4 et cela va obliger de plus en plus à penser différemment la manière de faire société en prenant en compte la diversité des situations. Le fonctionnement démocratique est à repenser avec l'attente très forte de chacune et de chacun de voir prise en compte sa singularité ce qui met en difficulté les organisations traditionnelles pour répondre aux besoins de la population.

On peut identifier deux besoins cruciaux : d'une part, la nécessité de prendre en compte la situation de chacune et de chacun et, d'autre part, le besoin impératif d'entrevoir un modèle de société dans lequel on puisse se retrouver, qui permette de fonctionner de manière coopérative, et qui soit suffisamment attractif pour permettre de réussir la conduite du changement considérable qui doit désormais être effectuée à toutes les échelles. Il faut alors parvenir à trouver un modèle permettant un vivre ensemble qui satisfasse l'aspiration à l'émancipation individuelle tout en ne minant pas les fondements qui permettent de faire société.

On doit désormais répondre d'une manière nouvelle à la question de la difficile conciliation entre affirmation de l'individu et fonctionnement collectif indispensable pour l'organisation en société. En effet, si l'on veut caractériser l'évolution de la place de l'individu dans le groupe, on peut déceler un véritable renversement sur une très longue période : on est passé d'une société dans laquelle le groupe l'emportait sur l'individu à l'hyperindividualisme où chacune et chacun essaie désormais de fixer sa propre règle. Ce dernier s'est souvent traduit par un vide de sens, l'assouvissement de l'intérêt de l'individu étant valorisé comme une fin en soi. Est alors apparu le grand questionnement auquel nous faisons face, à savoir de ne pas seulement voir ce que le groupe peut faire pour soi (« j'ai droit à ») mais aussi ce que chacune et chacun peut apporter au groupe. Toute la question désormais est de savoir comment concilier l'intérêt individuel et l'intérêt du groupe, comment permettre de s'épanouir individuellement – ce qui est crucial pour toute politique publique progressiste - tout en contribuant directement à l'intérêt général.

L'inclusion est régulièrement brandie comme la voie à suivre car elle offre justement la perspective de pouvoir tenir compte de la situation de chacune et de chacun au sein de la société. Toutefois, elle l'est souvent de manière très superficielle en ne permettant pas de comprendre en quoi elle constitue pourtant une voie pertinente pour répondre à la nécessité de dépasser l'hyperindividualisme mais aussi dans quelle mesure elle permet de faire émerger un modèle de société particulièrement intéressant.

Le terme « inclusif » est à la mode. On ne compte plus ses multiples déclinaisons. On a parlé d'une volonté de gouvernement « inclusif » de la part des Talibans, on utilise le mot pour l'écriture inclusive, on utilise même le terme pour parler du pop punk... On perçoit ainsi le périmètre vaste de son utilisation. Si l'on se concentre sur le champ des questions sociales, c'est bien dans ce domaine que le terme « inclusif » est le plus utilisé. On va le retrouver évidemment dans le champ du handicap, qui est celui dans lequel il s'est développé, mais il s'est étendu à l'ensemble des questions sociales, notamment, depuis plusieurs années, à l'initiative de la Commission européenne, et devient, accolé à la diversité, un enjeu fort des politiques RH des entreprises.

La très large utilisation du terme, si elle signifie qu'elle correspond bien à des besoins de communication, interroge malgré tout. Sa définition est finalement assez rarement exposée et cela conduit à un questionnement de fond sur son utilisation : l'inclusion, n'est-ce qu'une autre manière de dire qu'on est contre l'exclusion ? L'inclusion ne serait-elle alors qu'une autre manière de dissimuler une absence de vision sur la manière de faire société ? Il est en fait essentiel de bien comprendre ce qu'est cette nouvelle manière de faire société, particulièrement adaptée pour construire le monde d'après.

L'approche inclusive est une des grandes tendances qui à l'œuvre dans les relations entre les membres d'une société. On distingue usuellement 3 modèles de société selon la place donnée aux personnes à l'écart de la norme : exclusion/ségrégation, intégration, et inclusion.

1. Pendant longtemps, les personnes à l'écart de la norme sociale (par exemple les personnes de couleur de peau différentes, ou les personnes en situation de handicap, ou encore les personnes non hétérosexuelles, mais aussi le jeune qui n'arrivait pas à apprendre comme les autres car les troubles dys n'étaient par exemple pas reconnus) ont été exclues ou victimes de formes de ségrégation. Heureusement, les sociétés humaines ont évolué avec l'idée qu'il était plus intéressant pour toutes et tous d'être au sein de la société qu'en dehors - ce qui n'est d'ailleurs pas un achèvement mais un processus à activer en permanence.
2. Le modèle qui s'est imposé alors a été celui de l'intégration, qui reste toujours très présent dans nos habitudes culturelles en France : chaque personne à l'écart de la norme a une place mais on va lui proposer des circuits différenciés tant qu'elle ne rentre pas dans la norme. Selon ce modèle, qui est désormais largement questionné, la personne qui est « à part » doit avoir une réponse « à part », une réponse « spécialisée » et non dans le droit commun. Cela a paru être la configuration la plus adaptée par exemple pour les élèves en situation de handicap. Or comment défendre aujourd'hui que des élèves en fauteuil devraient être regroupés entre eux plutôt que d'être dans la classe des enfants

de leur quartier ? Une évolution a eu lieu. Mais le curseur ne s'est en fait que déplacé. Par exemple, désormais, c'est la place des élèves qui ne peuvent pas suivre le programme scolaire et/ou les élèves avec troubles autistiques ou déficience intellectuelle qui constitue, par exemple, la nouvelle limite d'acceptation de la part, par exemple, d'une partie des parents des autres élèves ou de la part d'enseignants qui se retrouvent démunis face à des situations parfois particulièrement complexes à gérer alors qu'ils et elles ont toute une classe en responsabilité.

L'approche inclusive consiste en ce que chacune et chacun ait sa place parmi les autres. Inscrite dans le droit mais pas encore dans les faits, c'est une véritable révolution : elle implique que la société s'adapte aussi aux personnes et non plus seulement que les personnes s'adaptent à la norme. Cela signifie qu'on ne pense pas tout de suite à une réponse « à part » pour des personnes à l'écart de la norme. Ce n'est pas seulement la personne qui doit s'adapter à ce que nous faisons mais nous devons aussi nous préoccuper d'adapter tout ce que nous faisons à chaque personne, en pensant d'emblée à la diversité des situations possibles. Ce peut être vertigineux si l'on comprend bien ce que cela signifie en termes d'adaptation, y compris très concrètement. Une telle approche implique en effet qu'il faut prévoir, par exemple dans une conférence, d'adapter son discours à chacune des personnes présentes. C'est tout le sens de l'accessibilité, corollaire de l'inclusion - rendre accès à tout pour tous - ce qui est bien connu pour l'accessibilité physique des établissements recevant du public (ERP) mais qui va bien au-delà. C'est un nouveau mode de fonctionnement et d'organisation, plein de promesses car il conduit à pouvoir donner, sans équivalent dans l'histoire, toute sa place à chacune et à chacun au sein d'un seul et même groupe dans toutes les dimensions de la vie et du quotidien pour que tout le monde adopte une attitude active dans tous les aspects de la vie sociale.

Le modèle de l'intégration est désormais dépassé : il ne s'agit plus de catégoriser certaines personnes avec des besoins spécifiques pour leur offrir un parcours dans un circuit spécialisé, mais de partir du principe que tout le monde a des besoins, plus ou moins spécifiques. Désormais, l'objectif n'est pas de distinguer la différence, mais d'insister sur la ressemblance des situations tout en prenant en compte les singularités. Une société inclusive doit conduire à la fin d'une catégorisation entre le « normal » et le « différent », entre celles et ceux qui seraient « normaux » et celles et ceux qui seraient « différents ». Dorénavant la différence doit être perçue comme une source d'enrichissement sans renoncer à aucun moment à l'importance de la règle commune.

AXE TRANSVERSAL :

**Sensibiliser sur l'approche inclusive
dans toutes les dimensions**

La sensibilisation est un outil essentiel pour faire advenir une société inclusive. En effet, pour pouvoir agir en ce sens, il faut au préalable avoir pris conscience et fait prendre conscience des enjeux propres à l'approche inclusive. Cette sensibilisation de la part du Conseil départemental s'effectue à plusieurs niveaux.

Action 1

La sensibilisation sur l'approche inclusive en tant que telle

Concernant la sensibilisation de la société, le Conseil départemental a décidé d'appuyer le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et notamment son Groupe de Travail Approche inclusive dont l'un des axes d'action porte sur la communication et la sensibilisation sur l'approche inclusive en tant que telle, avec l'atout de réunir en son sein à la fois des représentants associatifs des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, des élus, des représentants des administrations et des organismes gestionnaires du secteur médico-social qui sont particulièrement actifs.

Ce travail de sensibilisation sur l'approche inclusive en tant que telle doit être également développé plus largement par le Conseil départemental, dans le cadre notamment de ses modalités de démocratie participative.

Enfin, la sensibilisation à l'inclusion de manière générale passe également par une sensibilisation auprès, d'une part, des agents, par la formation interne et des réunions de travail, et, d'autre part, des élus, que ce soit dans le cadre de séminaires de travail ou bien de manière indirecte. Dans le cadre de ses missions de formation, d'accompagnement et de conseil aux projets communaux, Haute-Garonne Ingénierie pourra identifier avec les élus locaux les potentialités de leur territoire pour accueillir un projet inclusif (logements, espaces d'activités, équipement public).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Poursuivre le groupe de travail Approche inclusive du CDCA sur l'approche inclusive.**

- Une action de sensibilisation auprès des jeunes des Conseils municipaux des jeunes (CMJ). L'objectif est de pouvoir faire comprendre l'approche inclusive aux jeunes concernés dans l'objectif qu'ils et elles puissent à leur tour relayer par des actions la sensibilisation sur l'approche inclusive auprès de leurs pairs. Structurer un réseau fédérant les personnes engagées résolument dans l'approche inclusive, à partir du groupe de travail du CDCA.

- **Intégrer l'approche inclusive au cœur des dynamiques de démocratie participative impulsées par le Conseil départemental.**

- Mettre au débat la thématique de la société inclusive et des actions qu'il faut mener avec les jeunes qui composent le Conseil départemental des Jeunes (CDJ).
- Plus largement, mobiliser les instances de participation citoyenne sur le sujet de l'approche inclusive.

- **Intégrer l'approche inclusive dans les formations aux agents.**

- Développer une mission inclusion au sein des services des Ressources Humaines du Conseil départemental et un plan d'action "Collectivité Inclusive".
- Sensibiliser l'ensemble des membres de direction à l'approche inclusive par des rencontres individualisées mêlant explications sur l'approche inclusive et politiques publiques.
- Organiser dans le plan de formation interne des agents des formations sur l'approche inclusive.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Construire un plan de formation et de sensibilisation des agents en faveur de l'accessibilité des services du Conseil départemental pour les usagers. L'objectif est de permettre de renforcer les connaissances et les savoir-être des agents, au-delà des obligations de formation réglementaires, notamment en recourant au FALC (Facile A Lire et à Comprendre) ou aux CAA (Communications Alternatives et Améliorées, pour les personnes qui ne peuvent parler verbalement), en permettant la continuité de la chaîne d'accessibilité après le premier accueil, ou encore en aidant les agents en situation de handicap dans leurs missions quotidiennes.
- Intégrer des formations sur la nécessaire adaptation de la société dans les programmes de formation des élus.
 - Proposer, par l'intermédiaire de Haute Garonne Ingénierie une formation sur la société inclusive et sur l'adaptation au vieillissement de la société « Bien vieillir sur son territoire » ouverte à tout élu local. Dans le deuxième type de formation, l'objectif est de faire prendre conscience des enjeux liés au vieillissement et à la nécessaire approche inclusive pour y répondre, et de ses implications sur l'organisation locale, l'aménagement et la cohésion sociale sur son territoire.
 - Constituer un réseau d'information et de rencontre d'élus locaux référents personnes âgées – personnes en situation de handicap.
- Identifier avec les élus locaux les potentialités de leur territoire pour accueillir un projet inclusif (logements, espaces d'activités, équipement public, ...) et réaliser une ou des fiches de sensibilisation à destination des élus portant sur la mise en œuvre de projets inclusifs.

Action 2

La sensibilisation sur l'approche inclusive par la sensibilisation sur des thématiques spécifiques

Sensibiliser sur l'approche inclusive c'est également organiser et assurer une sensibilisation sur des thématiques telles que l'égalité femmes-hommes, ou les discriminations, en interne au Conseil départemental comme en externe. Agir pour une société inclusive c'est agir pour toutes les personnes qui sont exclues de la société pour quelques raisons que ce soit et lutter contre toutes les formes de domination illégitimes, sans se soumettre à des idéologies autres que la vision humaniste.

Le département mène de nombreuses actions sur la question de l'égalité femmes hommes. En interne comme en externe, de nombreuses actions de sensibilisation sont développées à destination des agents de la collectivité comme du grand public, ainsi qu'un plan pour l'égalité femmes/hommes, construit autour de 4 axes forts (la jeunesse et l'éducation, les solidarités, la diffusion de la culture de l'égalité, les actions internes).

Par exemple, en 2023-2024, dans les collèges, 10 actions ont été portées par 9 partenaires étaient destinées à sensibiliser les élèves au handicap et à l'inclusion, et 20 actions portées par 20 associations abordent les questions autour de l'égalité filles-garçons et la déconstruction des stéréotypes de genre.

Le département complète ces actions par un engagement marqué contre les violences faites aux femmes, au travers d'un soutien aux acteurs associatifs pour leurs actions d'accueil, d'information et d'accès aux droits des femmes, grâce au dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD), et à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales. Il s'est engagé dans un approfondissement de ses politiques pour l'Égalité en soulignant 5 priorités :

- Renforcer la diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité et sur le territoire de la Haute-Garonne pour lutter contre le sexisme ordinaire ;
- Installer des distributeurs de protections périodiques dans tous les collèges de Haute-Garonne à la rentrée 2024 et ensuite dans tous les établissements départementaux recevant du public ;
- Engager une réflexion pour proposer un plan d'action en direction des familles monoparentales, très majoritairement avec une femme à leur tête, qui représentent un foyer sur cinq et sont plus souvent en situation de précarité ;
- Faire du Conseil départemental une collectivité exemplaire pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en menant des actions comme la fresque de l'égalité femmes-hommes diffusée en interne et ayant engagé de nombreux partenaires externes ;
- Produire et valoriser le rapport obligatoire de situation sur l'égalité femmes-hommes en Haute-Garonne ;
- Prévenir les violences faites aux femmes à travers l'action de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, co-piloté par la Préfecture de la Haute-Garonne et le Département.

Chaque année, plusieurs associations haut-garonnaises qui luttent contre les violences faites aux femmes sont soutenues financièrement. En outre, l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes a été créé en vue de renforcer la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Concrètement, il s'agit d'améliorer le parcours de sortie des violences à chaque étape pour la victime : accueil, écoute et sécurisation, parcours judiciaire, soins physiques et psychologiques, protection des enfants covictimes, hébergement et logement, insertion professionnelle et sociale. Les actions de l'Observatoire se déclinent en plusieurs axes. Il a d'abord vocation à produire de la connaissance en me-

nant des enquêtes et en produisant des études. Il permet également de développer une culture commune en délivrant des formations et des actions de sensibilisation, notamment à l'occasion de la Journée annuelle internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, l'OVFF31 organise chaque année une Journée interprofessionnelle, ainsi qu'un Plan de formation à destination des professionnel·les du Département. Aussi, l'Observatoire met à disposition des outils visant à améliorer le parcours de sortie des violences. Il s'agit d'un dialogue régulier entre professionnel·les du CD31 et associations, pour l'accompagnement individuel des victimes, mais également aux échelles locales (par quartier toulousain et territoires du département par exemple), de visites réciproques des équipes des associations et des MDS (Maisons Départementales des Solidarités du CD31), présentations des missions et activités, échanges de contacts et informations pertinentes, etc. Des projets sont menés en étroite collaboration : formations interprofessionnelles, projet Logement, participation aux études et partage des indicateurs, etc.

Par ailleurs, le Conseil Départemental dispose d'un des plus importants Centre de Santé Sexuelle, situé dans le quartier Saint-Cyprien, ainsi que 31 antennes dans le département, afin d'accompagner les personnes dans la maîtrise de leur fécondité. Ces centres sont gratuits et financés par le Conseil Départemental.

Sur un autre plan, le Conseil départemental a élaboré un plan départemental de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire avec 35 actions qui ont été lancées à la rentrée scolaire de septembre 2023 et notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation et de prévention mais aussi d'accompagnement des victimes, des auteurs de harcèlement et des familles concernées.

Le harcèlement scolaire concerne un enfant sur dix tous niveaux confondus et cette violence touche plus intensément les enfants en situation de handicap, que leur handicap soit visible ou invisible. De plus, le cyber harcèlement, touchant un enfant sur trois, amplifie ces violences en dehors du cadre scolaire et est d'autant plus difficile à contrôler. Les élèves en situation de handicap représentent pour certains enfants un « danger » et sont alors plus vulnérables aux attaques, aux moqueries ou aux humiliations. Beaucoup d'élèves ne sont pas sensibilisés à la « différence » et les enfants en situation de handicap pouvant être plus fragiles et vulnérables sont alors des « cibles » plus souvent que les autres de harcèlement. Du fait de ces violences, la réponse a pu être par le passé une mise en retrait de l'élève harcelé, voire d'un changement d'établissement scolaire pour celui-ci. Or, une telle réponse n'est pas adéquate.

Le plan départemental de prévention et de lutte contre le harcèlement est général et vise tout public et donc tous types d'élèves. Il s'articule autour de 5 objectifs :

- La sensibilisation : 35 actions éducatives contre le harcèlement où les élèves peuvent participer pleinement (jeux ludiques, pièces de théâtre, débats, expositions, etc.). Ces actions gratuites et librement accessibles pour les collèves sont exposées dans un catalogue à destination des établissements, et disponible sur le site du Conseil départemental.
- La prévention : Permettre le dialogue et le recueil de la parole des élèves ainsi que des canaux de communication pour les élèves victimes de harcèlement. Des jeunes volontaires en service civique sont déployés à l'initiative du Conseil départemental dans les collèges. Ce sont les « Jeunes engagés contre le harcèlement » avec pour but de contribuer à la détection précoce des situations de harcèlement (en lien avec les professionnels).
- La réparation (Informer et accompagner les élèves et les familles) : La Maison Départementale des Adolescents (MDA) permet de mettre à disposition des adolescents, des parents et des professionnels un lieu ressource en capacité de proposer un accueil, une évaluation, un accompagnement de courte durée ou des orientations appropriées. De plus, un soutien psychologique et juridique est proposé pour les élèves et leur famille, victimes ou auteurs de harcèlement (MDA et CHU de Toulouse) ; l'objectif étant de faciliter l'accessibilité aux soins et à toutes les actions réparatrices mobilisées, d'accompagner les élèves et leur famille, victimes comme auteurs de violence, sur le plan psychologique et juridique. Le Conseil départemental a par ailleurs initié et élaboré un guide pratique destiné

à apporter les informations et les contacts utiles en matière de lutte contre le harcèlement. Ce guide pédagogique a été diffusé en novembre 2023 dans les collèges, auprès des 68 000 élèves.

- La formation : Un plan de formation est proposé aux Personnels Territoriaux des Collèges afin de faciliter le repérage des « signaux faibles » propres aux situations de harcèlement.
- L'amélioration du cadre de vie et des échanges pour retrouver de la sérénité : Reconfigurer les espaces communs dans les collèges afin d'améliorer les échanges et le bien-être des élèves en encourageant, par exemple, le déploiement des Ateliers du midi (animations collectives et enrichissantes, interventions pédagogiques, etc.) Concernant le dernier point, Le Conseil départemental a lancé le dispositif des Ateliers du midi à la rentrée scolaire 2020 afin d'accompagner les collèges pour l'animation de la pause méridienne, moment particulièrement important de la journée des élèves et de la vie des établissements. Dans le cadre d'un appel à candidatures, ce dispositif permet aux collèges de bénéficier d'une aide financière leur permettant de mettre en place des animations sur le temps de la pause méridienne tout au long de l'année scolaire. Les ateliers, gratuits pour les familles et librement accessibles à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements candidats, sont menés dans des domaines très variés (théâtre, sport, danse, jeux de société, sciences, relaxation, lecture, dessin, musique...), et permettent bien souvent de proposer des temps calmes aux élèves. Ce dispositif permet notamment de favoriser l'épanouissement des élèves, de maintenir, voire d'améliorer le climat scolaire, de répondre à l'isolement ou le désœuvrement des élèves sur la pause méridienne et de prévenir des incivilités et le harcèlement scolaire. Ce dispositif, très apprécié des collèges affiche une constante progression depuis son lancement : en 4 ans, 4 fois plus de collèges ont pu en bénéficier et proposer 5 fois plus d'ateliers.

Afin de sensibiliser au principe de laïcité ainsi qu'aux valeurs de la République, qui constituent les cadres nécessaires pour permettre une société inclusive, le Conseil départemental a aussi créé, en coopération avec l'Education nationale et les partenaires associatifs, le Parcours Laïque et Citoyen en 2016. Ce dispositif unique en France propose un catalogue d'actions concrètes, construites pour développer l'esprit critique et le penser par soi-même face à la désinformation, notamment celle véhiculée par les réseaux sociaux. Plus de 150 associations et institutions partenaires participent au Parcours Laïque et Citoyen et proposent près de 300 actions chaque année à destination des 100 collèges publics et des 21 collèges privés du territoire. Il est notable de constater que cette offre, encadrée et labellisée, s'enrichit tous les ans de nouveaux intervenants et de nouvelles activités. Ces actions peuvent prendre diverses formes : théâtre, danse, poésie, sport, cinéma, radio, débat citoyen, etc.

Sur un plan plus global, le Conseil départemental a développé une action multidimensionnelle de lutte contre les discriminations, qui reste essentielle pour faire advenir une société inclusive. L'approche inclusive concerne tout le monde, que ce soit les personnes en situation de handicap, les personnes subissant des discriminations en raison de la couleur de leur peau, de leur sexualité, de leur statut social, de leur genre... Il s'agit bien d'arrêter de penser la société uniquement à partir de la catégorie des personnes qui seraient dans la norme et de la distinguer de celle des personnes qui sont à l'écart de cette norme. L'objectif est de partir du principe que chacune et chacun a sa place dans la société, sans pour autant nier l'existence des normes sociales – qui sont importantes et restent à débattre et à faire évoluer si nécessaire – et les écarts qui peuvent exister. L'approche inclusive se retrouve ainsi pleinement dans l'engagement du département dans la lutte contre les discriminations au travers de ses politiques publiques.

Le Conseil départemental s'est ainsi plus particulièrement engagé sur un renforcement de ses actions de lutte contre les discriminations intégrée dans ses politiques publiques, avec la création :

- En 2017 d'une Mission Chemins de la République pour développer un programme d'action autour de la promotion des Valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations et de fédérer tous les acteurs du territoire haut-garonnais dont les actions favorisent le vivre-ensemble, mais

aussi d'impulser de nouvelles initiatives. Des expositions, conférences et autres ciné-débats sont ainsi organisés tout au long de l'année (par exemple le festival des fiertés).

- En 2020 le département a rejoint la Coalition européenne des villes contre le racisme (European Coalition of Cities against Racism | ECCAR). Cette Coalition vise à établir un réseau actif d'acteurs locaux intéressés par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. L'objectif final de la Coalition des Villes contre le racisme en Europe est de fournir aux autorités locales un programme opérationnel permettant une mise en œuvre plus efficace des politiques contre les discriminations. Ainsi, un Plan d'action en dix points a été établi, composé de dix engagements qui couvrent les différents domaines de compétence des autorités locales tels que l'éducation, le logement et l'emploi. Le Conseil départemental participe désormais aux travaux de cette coalition au sein de laquelle il est le seul département de France (par exemple, l'intervention du Conseil départemental dans la préparation du G20 de 2023 en Inde parmi les acteurs de la société civile).
- À travers la richesse et la diversité des champs ouverts par la programmation des « Chemins de la République », le Conseil départemental continue d'aller au-devant des Haut-garonnaises et des Haut-garonnais en les invitant au dialogue, au débat et aux échanges avec de multiples soirées débats, conférences, expositions, sur une diversité de sujets autour de la mémoire de l'esclavage, de la construction des idées racistes, du traitement des "indésirables", de la déconstruction des stéréotypes et préjugés. Ces événements sont régulièrement filmés et mis à disposition des internautes et font également l'objet de podcasts en accès libre (Mém'Audio.fr).

Lutter contre les discriminations c'est agir pour une société inclusive car c'est permettre à chaque citoyen d'être accepté avec toutes ses différences ne résultant pas de ses choix. L'action au niveau local et l'engagement des collectivités territoriales est fondamentale pour agir pour les droits des personnes LGBT+ et des personnes victimes de discrimination. Il est ainsi nécessaire à tous niveaux de former les acteurs (les agents publics, les forces de l'ordre, les enseignants et éducateurs, les magistrats...) qui doivent être en mesure d'accueillir la parole de manière toujours bienveillante et sans jugement et mieux prendre en compte les plaintes pour LGBTIphobies, et être plus sensibilisé-es aux violences intra-familiales, au harcèlement dans le voisinage, etc. Il est également nécessaire d'engager l'ensemble de la société dans la lutte contre les discriminations LGBTIphobes, à un niveau sociétal notamment par des communications positives, montrant la diversité des identités. Le CD 31 s'est donc engagé en pleine conscience dans des actions de sensibilisation et de prévention, en s'appuyant sur les acteurs associatifs tout en les soutenant financièrement.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Déploiement du Plan pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- Mise en œuvre du Plan de lutte contre le harcèlement scolaire.
- Développement des Chemins de la République autour d'une déclinaison opérationnelle du « Plan départemental pour l'Égalité », en externe comme en interne.

AXE 1 :
**Agir pour le vivre ensemble
et la mixité sociale**

Orientation 1 :

Vivre les uns parmi les autres, dans la même société

Action 3

Favoriser la mixité sociale dans les collèges

Vouloir une société inclusive, c'est avant toute chose permettre de vivre les uns avec les autres alors que les tendances spontanées poussent les individus à se séparer en groupes. Dans son champ de compétences, le Conseil départemental s'est illustré par son action sur la carte scolaire des collèges.

Le Conseil départemental a la volonté d'offrir aux collégiens haut-garonnais les meilleures conditions de réussite et ce, quel que soit leur lieu de vie. C'est pourquoi il s'engage pour la mixité sociale, qui peut se définir d'une part comme la coexistence dans un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques différentes et d'autre part comme une politique favorisant l'égalité de statut et de traitement des élèves.

Ainsi depuis janvier 2017, le Conseil départemental a lancé, en collaboration avec les services académiques, un plan ambitieux d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais. L'objectif étant de lutter contre le déterminisme social et la ségrégation scolaire en favorisant la réussite de toutes et tous. Cela a donné lieu à une modification de la carte scolaire avec comme principal objectif la mixité sociale. La sectorisation traditionnelle - c'est à dire la seule proximité géographique entre le domicile des élèves et le collège - n'étant plus l'indicateur principal organisant l'affectation des élèves.

La difficulté de cette re-sectorisation est de trouver un équilibre acceptable entre l'amélioration de la mixité sociale et le maintien des bonnes conditions de vie des collégiennes et collégiens.

Concrètement, cela s'est traduit par la fermeture progressive de deux collèges toulousains, inscrits dans l'éducation prioritaire renforcée, Raymond Badiou et Bellefontaine pour lesquels les mesures de sectorisation classiques n'auraient pas été suffisantes. Les élèves de ces secteurs ont été réaffectés dans 11 établissements plus favorisés de l'agglomération toulousaine. Pour la réussite de ce projet, le Conseil départemental a développé un dispositif d'accompagnement spécifique au bénéfice des élèves et des familles : lignes de transport scolaire dédiées gratuites avec présence d'un accompagnateur, titre de transport Tisseo, soutien particulier aux acteurs de l'accompagnement à la scolarité, mise en place d'un dispositif d'accompagnement éducatif, ateliers et réunions publiques d'informations destinées notamment aux parents d'élèves. Enfin la signature d'une convention mixité entre le rectorat et le département en juillet 2023 pérennise les engagements des différents partenaires qui poursuivent par ailleurs l'évaluation du dispositif dans le cadre d'un comité de suivi mixité animé par le département, et d'un observatoire académique créé l'année dernière.

Sur le plan de l'égalité filles-garçons, des efforts importants sont entrepris pour améliorer les usages concernant l'occupation et l'appropriation des espaces, notamment dans les cours de récréation. Dans une déclinaison très concrète, le collège Rosa Parks a par exemple été rénové et agrandi autour des concepts de sérénité et d'ouverture avec une cour spacieuse se déployant en deux parties mais sans aucune frontière de genres (l'une est dédiée à la détente et l'autre au sport). Il est primordial de prendre en compte la dimension égalité femmes-hommes dans l'aménagement des collèges car la conception de l'espace est plus ou moins propice aux discriminations de genre. C'est pourquoi l'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Conseil départemental intègrent pleinement désormais la prise en compte de l'égalité filles-garçons dès la conception. La mise en place de toilettes mixtes, non genrés, est ainsi expérimentée dans certains collèges.

La pose de distributeurs de serviettes hygiéniques sera par ailleurs généralisée dans les établisse-

ments en 2024 dans le cadre de la lutte contre les inégalités liées à la précarité menstruelle. Dans un même temps, un livret pédagogique sur les menstruations a été distribué aux élèves de 6e et 5e afin de lever le tabou des règles. Ce livret a été élaboré par le Département en concertation avec le Conseil départemental des Jeunesses et des élèves du collège de Saint-Jean (et en partenariat avec le Centre de santé sexuelle du Département et les services de médecine scolaire de l'Éducation nationale).

Le Conseil Départemental a mis également en œuvre une politique d'aménagement de l'espace égalitaire dans deux collèges. En effet, de juillet à décembre 2022, de gros travaux ont été réalisés : modification des revêtements de sols, installation d'ombrières, plantations de végétaux, installation de mobilier, ouverture vers des espaces verts jusqu'alors inaccessibles. Ces aménagements ont permis de végétaliser les collèges mais également de favoriser la mixité et de diminuer la violence en proposant des aménagements et des ambiances variées, tels que des bancs, des tables, des chaises longues, des parcours d'équilibre, etc. Le retour des équipes éducatives et des élèves sur ces opérations est extrêmement positif : tous et toutes notent un climat beaucoup plus apaisé. Les élèves évoluent différemment dans la cour, s'approprient les espaces. Filles ou garçons, petit-es et grand-es, tout le monde trouve sa place.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Poursuite du plan mixité sociale

- Dans le cadre du plan d'amélioration de la mixité sociale, le Conseil départemental a prévu la construction et la rénovation de 22 collèges sur le territoire pour un budget de 420 millions d'euros (17 nouveaux collèges, 3 rénovations ou reconstructions et 2 agrandissements d'ici 2030). L'objectif d'équilibre social est désormais intégré dans toutes les opérations de (re)sectorisation au même titre que l'objectif d'équilibre démographique.
- Phase 2 mixité : accompagnement des collèges par un parcours d'actions coordonnées dans le cadre de partenariats à construire (Numérique pour Elles, sport...).

• L'inauguration de nouveaux collèges, comme par exemple à Castelnau d'Estrétefonds.

- Ce collège a ouvert ses portes à la rentrée 2024. Il est reconnu Bâtiment Durable d'Occitanie catégorie Or pour sa conception et fait l'objet d'une démarche égalitaire filles-garçons, en favorisant le partage des espaces intérieurs comme extérieurs et notamment la cour de récréation.

Action 4

Faire du logement social et de l'hébergement relevant des compétences du Conseil départemental un outil de mixité sociale

Le logement est au cœur de la dimension inclusive : normalement lieu du cadre de vie et de sécurité pour son épanouissement, le logement conditionne également, par son emplacement, le vivre ensemble. C'est l'une des raisons, avec la transition environnementale notamment, pour lesquelles le Conseil départemental reste autant impliqué dans le logement. Avec l'État, le département est co-pilote du plan départemental de l'habitat (PDH) qui fixe les orientations territorialisées pour améliorer l'équilibre territorial de l'offre d'habitat et la réponse aux besoins en logements pour les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais. Il co-pilote également le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV), ces trois documents sont regroupés au

sein du Plan Habitat pour une meilleure cohérence entre les politiques sectorielles. A l'appui du Plan Habitat, le Conseil départemental mène une politique volontariste par le biais de sa politique d'intervention sur fonds propres, pour soutenir l'accès au logement et améliorer les conditions d'habitat des plus fragiles.

• Favoriser le logement social :

Le Conseil départemental soutient le développement du logement social pour les personnes et les territoires les plus fragiles et assure le fonctionnement du dispositif départemental des demandeurs de logement social. Dans cet objectif il attribue des aides à la pierre, tant par délégation de l'Etat que dans le cadre de ses propres fonds pour favoriser le développement du parc social en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire. Cette action en faveur du logement social concerne tant les logements classiques, que le logement accompagné ou les structures d'hébergement accueillant des personnes en situation précaire. Quantitativement, cela représente par exemple sur une année, en 2022, 708 nouveaux logements sociaux agréés, 918 nouveaux logements locatifs sociaux et très sociaux financés sur fonds propres et 4 342 ménages bénéficiaires pour l'accès au logement social.

Il vient également directement en aide aux personnes qui éprouvent des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement (Fonds de Solidarité pour le Logement) : plus de 15 000 demandes sur l'ensemble du territoire dont 80% instruites par les MDS.

Développer le logement social participe à l'approche inclusive en offrant davantage de solutions à celles et ceux qui ont le plus de difficultés à accéder au logement, y compris en apportant une aide supplémentaire pour l'adaptation du logement aux situations de handicap ou de perte d'autonomie.

Le Conseil départemental agit aussi pour l'amélioration de l'habitat en permettant aux propriétaires les plus fragiles, de bénéficier d'un accompagnement gratuit par un professionnel, via le Pacte Ecorénov'31, afin qu'ils puissent obtenir une subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour réaliser des travaux d'adaptation de leur logement. Ces travaux sont adaptés aux besoins particuliers de chaque ménage pour améliorer ses conditions de vie (travaux d'adaptation mais aussi travaux visant à la réhabilitation de logement très dégradés, incluant la lutte contre l'habitat indigne et les passoires thermiques).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Poursuite des plans en faveur du logement et de l'habitat.

- Développement et accompagnement des nouvelles formes d'habiter (habitat participatif, coopératif, intergénérationnel, inclusif, cohabitation / habitat partagé) qui apportent des réponses aux enjeux de lien social et d'inclusion.
- Adaptation du parc de logements aux situations de handicap, au vieillissement et à la perte d'autonomie, en intégrant les enjeux à moyen et long terme (transition démographique)
- Favoriser l'habitat intergénérationnel.
- Les résidences sociales, par exemple celles gérées par Habitat et Humanisme ou ADOMA portent un projet social orienté vers un habitat intergénérationnel. Le projet social de ces résidences prévoit également une ouverture vers l'extérieur, un ancrage dans le quartier pour tendre vers une société davantage inclusive. Ces organismes spécialisés dans l'accueil des publics en grande difficulté favorisent le lien social en proposant des activités dans les locaux collectifs de leurs résidences. Ils accueillent des mères isolées avec enfants, des personnes âgées et des jeunes accompagnées par l'Aide sociale à l'enfance (orientation de ces publics par le Département par le biais du contingent départemental).
- Ces structures sont accompagnées financièrement par le Conseil départemental en investissement et en fonctionnement, avec des partenariats pour que les offres de logement de ces structures soient adaptées aux besoins (typologies, implantation, parcours résidentiel) des personnes les plus fragiles accompagnées par les politiques sociales du CD31.

• Développer davantage l'habitat inclusif

L'implantation du logement individuel ou collectif ne suffit pas à assurer le vivre ensemble. Il est nécessaire d'organiser également des formes d'habitat partagé pour répondre à la diversité des besoins.

Le Conseil départemental soutient dans cet objectif le développement de l'habitat inclusif c'est-à-dire une solution de logement alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement : les personnes vivent dans des logements privatifs relevant du droit commun, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale et partagée coordonné par un animateur de ce projet.

Concrètement ce mode d'habitation regroupé à destination des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap se traduit par le lancement de la nouvelle prestation « aide à la vie partagée ». Dans le cadre du soutien et du développement des habitats inclusifs sur le territoire départemental, le Département met en avant une politique volontariste et engagée en matière d'habitat inclusif. Cette politique inscrit logiquement la collectivité dans les travaux impulsés par la CNSA et du rapport « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous » de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom remis au Premier ministre en juin 2020, notamment par le passage d'un accord tripartite (CD31-CNSA-Etat), et du conventionnement bipartite entre le Département et les porteurs de projets.

Précurseur et désormais responsable en sa qualité de chef de file du développement de l'habitat inclusif, le Département assure le financement de la prestation de l'aide à la vie partagée (AVP) permettant le financement du poste d'animateur du projet de vie sociale et partagée dans les projets d'habitat inclusif.

Cette nouvelle prestation individuelle indirecte est destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. L'aide est versée aux porteurs de projets.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Assurer le suivi, l'accompagnement et le développement de l'ensemble des projets d'habitat inclusif.

Inclure davantage les quartiers prioritaires et les gens du voyage :

Le Conseil départemental accompagne la requalification de l'offre d'habitat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Toulouse Métropole. Il s'engage également dans la transformation urbaine des QPV pour les rendre attractifs et favoriser une mixité d'occupation des logements.

Également, le Conseil départemental favorise la mise en place de solutions d'habitat à destination des gens du voyage, en cofinçant une mission de Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale dont l'objectif est de favoriser la mise en place des solutions d'habitat dédiées aux gens du voyage en situation d'ancrage territorial en Haute-Garonne, et en cofinçant sur fonds propres la réalisation d'équipements et de solutions d'habitat dédiées. L'accès à une solution d'habitat est central dans une perspective de meilleure inclusion et d'accès aux droits de ces publics qui rencontrent d'importantes difficultés sur le plan social.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Travailler avec les bailleurs sociaux sur la manière de penser la diversité des publics logés.
- Déployer le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage.

Action 5

Ouvrir pleinement le secteur médico-social sur la société

Parmi les modalités d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, il demeure la solution traditionnelle de l'accompagnement en établissement médico-social. Cet accompagnement a tout son intérêt pour les personnes dès lors qu'un projet individualisé est établi avec celle-ci en adéquation avec ses besoins. Dans certains cas, l'accueil en établissement apporte une réponse plus adaptée. Le Conseil départemental a par exemple mis en place les conditions pour faciliter un accueil dit « séquentiel », facilitant la possibilité pour les personnes en situation de handicap, de vivre une partie de la semaine en établissement et l'autre partie dans le lieu de vie de son choix.

Le Conseil départemental est chargé sur son territoire de l'autorisation de création, d'extension, de la tarification et du contrôle de toute une partie des établissements pour personnes âgées en Haute-Garonne et pour personnes en situation de handicap. Cette compétence peut être exclusive ou bien conjointe avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) selon le type d'établissement. Cette responsabilité lui donne la possibilité de s'investir pleinement pour promouvoir l'autodétermination des personnes vivant en établissement.

En Haute-Garonne, le Conseil départemental est fortement engagé dans un processus consistant à ouvrir les établissements sociaux et médico-sociaux sur son environnement par exemple en ouvrant la salle de restauration d'un établissement aux habitantes et habitants de la commune.

Le Conseil départemental accompagne et autorise les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans leurs actions permettant de favoriser le lien intergénérationnel, par exemple :

- l'organisation de rencontres entre résidents d'EHPAD et enfants autour d'un projet éducatif lors d'événements culturels tels que la pièce de théâtre « Grand-mère perd la tête ».
- ou bien la tournée intergénérationnelle avec un groupe de collégiens dans les EHPAD avec l'Orchestre de la Chambre de Toulouse,

Des projets intergénérationnels existent également en résidence autonomie :

1. L'accompagnement de personnes en situation de handicap vieillissante,
2. La location, à loyer modéré, de logement à des jeunes travailleurs et/ou étudiants avec en contrepartie un conventionnement entre les parties pour un temps (d'accompagnement, d'animation...) individuel ou collectif dédié aux résidents.

Le Département s'engage également dans une politique volontariste afin de promouvoir des actions innovantes pour le bien vieillir. Cela se traduit notamment par une réflexion approfondie sur l'approche domiciliaire. Celle-ci consiste « à arriver à faire du lieu où j'habite mon domicile ». C'est ici le défi de l'EHPAD de demain, que le Conseil départemental considère comme un EHPAD à visée inclusive. Un plan d'action afin d'appréhender cet enjeu sociétal majeur est en cours d'élaboration.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Développer un projet de fond sur l'autodétermination en établissement.
- Faire émerger l'EHPAD de demain : l'EHPAD à visée inclusive.

Action 6

Renforcer les dispositifs d'innovation sociale à travers le développement de l'économie sociale et solidaire au bénéfice de l'inclusion

Dans un contexte de crises multiples - écologique, sociale et démocratique -, le Département a mis en place un plan en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociale dès 2020. Ce modèle entrepreneurial, porté par des collectifs de citoyens, concilie production de valeurs économiques, sociales et écologiques. Il est reconnu pour « sa capacité à innover et à offrir des solutions à des enjeux de société complexes auxquels ni les politiques publiques ni le marché ne peuvent répondre seuls » (définition de l'innovation sociale - AVISE).

Concrètement, ces collectifs s'organisent sous forme associative ou coopérative, mettant en commun leurs ressources pour répondre à des besoins non satisfaits à des fins d'utilité sociale, non lucrative. Cette manière d'entreprendre repose sur une gouvernance partagée, intégrant souvent les bénéficiaires pour construire ensemble des solutions d'utilité sociale au plus près de leurs besoins d'inclusion.

Le plan départemental 2020-2024 a déployé deux actions particulièrement structurantes :

- Soutien aux têtes de réseau de l'accompagnement ESS : Favoriser le déploiement de l'ESS et renforcer les liens avec les politiques sectorielles départementales.
- Soutien à l'expérimentation de projets via le fonds de rebond de l'innovation sociale : Lancer des projets inclusifs tels que OSTALADA (habitat intergénérationnel), CAFE HAND CO (café inclusif animé par des jeunes en sortie d'institution), et LA TEOULE (habitat et tiers lieu inclusif à Revel).

Concernant le dispositif Tiers Lieux piloté par HGI, depuis 2020, 29 tiers lieux ont été soutenus sur tout le territoire haut-garonnais (en dehors de la métropole) pour un montant de 482 590 euros. Ces tiers lieux maillent le territoire de manière équilibrée, génèrent du lien social et complètent une offre de services d'intérêt général à la population (cafés culturels, accès à une alimentation durable, ateliers de parentalité, langue des signes, etc.) Localement, ils sont perçus comme des lieux d'innovation sociale et il est nécessaire de renforcer leurs liens avec les politiques sectorielles à tous les niveaux (communal, départemental, etc.).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Déployer le plan ESS en renforçant l'innovation sociale au bénéfice des publics cibles par :

- Le déploiement d'outils innovants pour répondre aux besoins non satisfaits identifiés.
- La mobilisation de l'expertise des porteurs de projets inclusifs sur les temps de concertation (élaboration de schéma etc.), de démocratie participative pour inspirer et « donner à voir » des projets répliquables aux élus, agents, citoyens.

Orientation 2 :

Organiser la participation de toutes les habitantes et de tous les habitants

Action 7

Démocratie participative : mobiliser les habitants éloignés de la vie citoyenne

La participation citoyenne est essentielle pour le Conseil départemental, dans tous les quartiers et dans tous les territoires. L'objectif est de replacer l'humain au cœur des projets, en redonnant la parole aux Citoyennes et Citoyens de la Haute-Garonne avec la volonté d'améliorer les politiques mises en place pour qu'elles correspondent mieux aux attentes de la population. Concrètement, cela se traduit par les Rencontres du dialogue citoyen, organisées depuis 2015, dont l'objectif est de croiser les regards sur un même territoire et de construire de manière collective les futurs projets à développer.

Le Département a également créé l'Assemblée citoyenne, nouvelle instance de démocratie participative qui permet de construire et produire des avis et des propositions qui sont présentés et examinés par les élus du Conseil départemental.

Par ailleurs, depuis 2018, le Conseil départemental associe étroitement les allocataires du RSA à la définition des politiques publiques qui les concernent. De nombreux allocataires du RSA ont participé aux instances de concertation citoyenne mises en places par le département, et ont travaillé à la construction d'actions concrètes (création d'un flyer sur les droits et les devoirs du Bénéficiaire du RSA, mise en œuvre d'une formation pour lutter contre les préjugés, revisiter l'accueil réalisé dans les structures médico-sociales de proximité, refonte des courriers départementaux à destination des bénéficiaires du RSA pour les rendre plus faciles à lire et à comprendre, construction du nouveau contrat d'engagement réciproque). Évènement phare de cette concertation, la Journée « Agir avec les allocataires du RSA » est un temps privilégié de rencontre entre professionnel·le·s, partenaires institutionnels et associatifs et habitant·e·s, pour travailler ensemble autour de notre politique d'insertion.

Concernant les jeunes, après 6 années, le Groupe Miroir, l'espace de coordination des jeunes haut-garonnais, est devenu le Conseil départemental des Jeunesses.

Son ambition et ses modalités restent les mêmes : replacer les jeunes au cœur de l'action publique en leur donnant la parole pour exprimer leurs avis, leurs besoins, co-construire avec le Conseil départemental les politiques publiques de demain.

Sans mandat, sans engagement, tout jeune de 11 à 29 ans peut venir participer à cette espace de démocratie participative, dont les modalités d'animation sont adaptées et permettent, y compris directement, l'inclusion de toutes et de tous.

Faire participer les Citoyennes et les Citoyens de la Haute-Garonne aux différentes actions et projets du Département est primordial car l'action du Conseil départemental est faite pour eux. Agir pour la démocratie participative c'est donc agir pour une société inclusive car c'est permettre à tous les Citoyens de participer à la vie démocratique et de faire entendre leur avis directement.

Le Conseil départemental a aussi décidé de favoriser la démocratie participative en positionnant les enfants et les jeunes (6 à 21 ans) comme acteurs de la politique départementale en mettant en place le CDEJA (Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis à l'ASE de la Haute-Garonne). Les enfants et jeunes volontaires choisiront les thématiques à aborder, dans l'optique de mener une réflexion collective autour de la politique publique de protection de l'enfance. En d'autres termes, il s'agit de favoriser leur parti-

icipation à la vie publique locale et de leur permettre d'avoir une influence sur les politiques et programmes départementaux qui les concernent. Son lancement a eu lieu fin 2023, puis s'est décliné sous forme d'ateliers de concertation, pour des petits groupes d'enfants et de jeunes, animés par des facilitateurs formés pour les amener à co-construire des propositions.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Poursuivre la mobilisation des citoyens :

- Aller vers une concertation avec les habitants sur le plus grand nombre de projets du Conseil départemental, avec des démarches de sensibilisation à l'importance de la mobilisation et de la démocratie participative (exemple de la sensibilisation à la maison des chômeurs).
- Maintenir des temps de rencontre et d'échanges avec les Allocataires du RSA et plus largement les citoyens en situation ou anciennement en situation de précarité, autour des politiques publiques d'insertion, déclinées localement.
- Déployer un outil de certification de compétences concernant les compétences acquises par les personnes étant ou ayant été en situation de précarité inscrites dans des dynamiques de participation collectives.

• Continuer les rencontres du dialogue citoyen tous les ans en abordant directement la thématique de l'approche inclusive, comme cela s'est fait lors des 9èmes rencontres en mars 2024 avec la thématique consacrée à la « Participation des habitants : handicap et inclusion ». L'idée est d'accompagner les mentalités vers l'inclusion. L'objectif principal de la mobilisation citoyenne est alors d'expliquer ce qu'est l'inclusion et de montrer que toute action inclusive profite à tout le monde (exemple du recours au FALC – Facile A lire et à Comprendre – imaginé pour les personnes ayant une difficulté de lecture et de compréhension : souvent, la plupart des personnes se tournent vers les documents FALC pour avoir un résumé et une meilleure compréhension du sujet).

• Mobiliser le Conseil départemental des Jeunesses sur la société inclusive :

- La volonté du Conseil départemental de défendre et de promouvoir une société inclusive sera un sujet phare qui sera discuté avec les jeunes lors des différentes séances. Avoir leur regard sur l'inclusion, imaginer avec elles.eux des actions phares luttant contre l'isolement, favoriser partout la mixité, seront les objectifs de ces séances de travail, qui viendront éclairer la politique publique portée par le Conseil départemental.

• Développer la participation citoyenne afin d'aider davantage les quartiers prioritaires.

• Mettre en œuvre et piloter le nouveau plan d'action Jeunesses 2023-2028 ;

- Poursuivre les dispositifs au cœur de l'Ambition Jeunesses par la territorialisation du Conseil départemental des Jeunesses ;
- Développer les nouveaux axes du Plan Jeunesses : création et animation d'un réseau de Conseils Municipaux de Jeunes et accompagnement des territoires en matière de politique Jeunesses. Veiller, dans ce cadre, à ce que les questions d'égalité filles-garçons et d'inclusion y soient prégnantes.

• Développement du Conseil départemental des enfants et des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance (CDEJA).

• Poursuivre le soutien à des structures publiques et associatives porteuses de projets de tiers lieux culturels poursuivant l'objectif de développer des projets autour de l'accès pour tous à la vie culturelle en intégrant notamment des enjeux relatifs à la démocratie participative et à l'ESS (Exemple : attribution du label comme à la maison).

Action 8

Organiser les activités de loisirs et de sport pour permettre à toutes et tous de pratiquer ensemble

Développer des sports permettant à toutes et tous de pratiquer ensemble

Le Conseil départemental propose une politique volontariste qui vise à développer la culture et la pratique sportive de toutes et de tous, sur tout le territoire, en s'appuyant sur les acteurs et actrices majeur.e.s du mouvement sportif.

Concrètement cela se traduit par la promotion de l'émergence de nouveaux sports visant une accessibilité pour tous avec par exemple la création du céci-rugby, pratique sportive destinée aux personnes voyantes et non-voyantes avec la proposition de cette discipline dans plusieurs clubs (Toulouse Montaudran Rugby, des clubs dans le Comminges, le Lauragais et près de Villemur-sur-Tarn) pour permettre la pratique du rugby par le plus grand nombre. De nouveaux usages sont adaptés dans une logique pleinement inclusive : les joueurs - qu'ils soient malvoyants ou non - sont équipés d'un masque sur les yeux, le terrain est bordé d'une structure gonflable sur laquelle les joueurs aplatissent le ballon. Le céci-rugby ne se pratique que debout avec des passes de main en main, les joueurs disposent de maillots réalisés de manière différente pour qu'ils puissent se reconnaître au sein d'une même équipe et le ballon est équipé de composants électroniques émettant des sons pour que les joueurs puissent se repérer.

En outre, le Conseil départemental a lancé et financé des sessions de formations nommées « club inclusif » pour accompagner les associations sportives qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et qui veulent être accompagnées dans cette démarche. En lien avec l'héritage autour des Jeux olympiques et paralympiques, l'ambition est de développer un réseau de 24 clubs depuis 2024 pour favoriser l'inclusion dans les clubs sportifs du territoire en lien avec des partenaires comme le comité paralympique et sportif français, les comités départementaux du handisport et du sport adapté.

Afin de développer une culture inclusive dans le département, le Conseil départemental organise, par exemple comme lors de la semaine olympique et paralympique, des rencontres avec des athlètes de haut niveau au sein des collèges pour évoquer cette thématique de l'inclusion mais également proposer une pratique aux collégiennes et collégiens à différentes formes de pratiques parasportives notamment.

Concernant le soutien au sport de haut niveau, le Conseil départemental a une démarche de soutien d'athlètes parasportifs. Ainsi, en 2023, ce sont 9 athlètes parasportifs qui ont été mobilisés sur le dispositif "ambassadeur", permettant ainsi de les accompagner dans l'accès et le maintien au sport de haut niveau.

Le Conseil départemental accompagne également financièrement les clubs et comités qui développent une offre de pratique inclusive via des subventions en fonctionnement ou en investissement pour acheter du matériel adapté.

De plus, le Conseil départemental a changé ses critères de subvention pour permettre de développer le handisport, sport dont les règles sont aménagées pour qu'il puisse être pratiqué par des personnes ayant un handicap physique, comme l'illustre le subventionnement du Tennis Club de Colomiers, 1er club d'Occitanie en nombre d'adhérents.

Enfin, le département a souhaité renforcer la place des femmes dans le sport haut-garonnais. Plusieurs initiatives ont été lancées telles que des temps de rencontre de personnalités marquantes du sport féminin haut-garonnais auprès de plusieurs publics (collégiens, personnes en difficulté d'insertion sociale...) mais également à travers la valorisation d'événements sportifs féminins tels que l'Amos Women French cup ou encore l'ouverture, à différents publics, de rencontres sportives ou d'entraînements commentés des équipes phares du sport féminin dans le territoire telles que le Toulouse Métropole Basket, ou le Toulouse Féminin Handball. Dans le même objectif, une sage-femme du Conseil départemental consacre une journée par se-

maine à accompagner spécifiquement le mouvement sportif local pour favoriser la pratique des femmes, la pratique mixte et lutter contre toutes formes de déviances pour les hommes et les femmes. Ainsi, son action consiste à diffuser de l'information et à déployer des actions de prévention portant sur la sexualité et l'éducation, la vie affective, le domaine gynécologique ou encore les problématiques des violences notamment chez les mineurs au sein des entités sportives du département. Elle réalise actuellement des interventions au sein des structures d'accompagnement vers la performance sportive (affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports) et rencontre des dirigeant.e.s, éducatrices et éducateurs pour fournir les connaissances et outils permettant l'égalité d'accès à l'activité physique pour tous et toutes avec un focus sur la lutte contre certaines dérives rencontrées.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a présenté pour 2024 sa feuille de route du sport-santé, résultant d'une démarche de concertation collective entre les acteurs du sport, de la santé, les représentant.es de la vie civile, les citoyen.nes et élu.es. Elle a comme ambition d'inscrire l'activité physique dans la vie de tous les jours, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Ce plan prévoit des formations spécialisées avec le dessein de guider l'ensemble des clubs dans l'accueil de sportifs en situation de handicap et de faciliter ainsi l'accès au sport au plus grand nombre. De plus, afin de diffuser l'information à toutes et tous, la feuille de route évoque la création d'une plateforme numérique renseignant les offres d'activités à disposition grâce à une carte interactive, appuyée par un réseau d'ambassadeurs sport-santé. En outre, les personnes atteintes de pathologie pourront bénéficier de parcours de remise en forme qui seront expérimentés dans l'année. Par conséquent, cette feuille de route contribue à faire du sport une activité inclusive accessible à toutes et tous, permettant l'épanouissement de chacune et chacun ainsi que la pratique d'une activité physique bénéfique pour la santé.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Accompagnement du mouvement sportif local pour favoriser une pratique sportive adaptée et en sécurité pour tous et toutes notamment face aux enjeux autour de l'éducation à la sexualité, les problématiques de violence, etc.**

Diffuser la pratique des ateliers inclusifs

Le Conseil départemental est convaincu de l'importance de l'Agape pour toutes et tous. Cette vie joyeuse est souvent organisée par les habitantes et les habitants sans avoir besoin de la puissance publique. Toutefois, comme dans la lutte contre l'isolement, on ne peut désormais renvoyer à la seule sphère privée cette dimension dans le cas des personnes, de plus en plus nombreuses, qui se retrouvent dans une vie limitée par absence d'interactions sociales.

Le Conseil départemental veut ainsi explorer une dimension complémentaire à celle de la lutte contre l'isolement en favorisant une société plus inclusive. L'objectif de cette société est de donner l'opportunité aux personnes en situation de handicap d'une socialisation avec les personnes au profil typique. Ainsi, dans le cas des personnes en situation de handicap qui relevaient historiquement des établissements, la volonté affirmée de pouvoir vivre en milieu ordinaire ne doit pas se traduire par une vie aux côtés des autres sans interaction et sans participation sociale.

C'est dans cette optique que le Conseil départemental fort de son succès a lancé diverses actions pour une société inclusive. A la suite d'un appel à projets de la CNSA sur l'innovation par le design de service (c'est-à-dire un service public conçu en prenant en compte le point de vue de l'usagère et de l'utilisateur et en co-construisant le service avec les techniques du design), le Conseil départemental, avec l'aide du cabinet de design social LES BOLDERS et l'expertise de la MDPH 31, ont créé un projet innovant et ambitieux intitulé « L'inclusion c'est aussi la socialisation : de la présence à la participation », en 2019. Ce projet poursuivait

l'objectif de faire des loisirs un outil de promotion d'une société plus inclusive en mettant en œuvre les conditions de participation et d'interaction entre les personnes. Le projet porté par le Département a permis tant d'expérimenter une activité inclusive innovante via un stage de photographie créé de A à Z que de produire un kit de déploiement détaillant les bonnes pratiques pour initier une activité inclusive pour des jeunes avec et sans handicap et une bande dessinée présentant concrètement ce qui s'est passé lors du projet, permettant de sensibiliser les jeunes.

Fort de cette expérimentation, le Conseil départemental a décidé d'aller plus loin grâce à la mise en place des ateliers inclusifs 2023, avec un appel à manifestation d'intérêt « ateliers inclusifs » pour la mobilisation d'une subvention aux associations du milieu ordinaire. Le Conseil départemental a ainsi choisi d'innover en accompagnant et en finançant la mise en œuvre d'ateliers inclusifs destinés à des jeunes (11-19 ans). L'objectif est d'accompagner les associations volontaires face à leurs éventuelles difficultés d'adaptation des activités, afin qu'elles proposent la réalisation d'ateliers inclusifs mêlant jeunes typiques et atypiques à travers la réalisation d'une activité sportive/culturelle commune nécessitant le recours à des adaptations des activités (ou l'intervention d'un tiers), tout en permettant de les réaliser ensemble. Ces ateliers sont très importants car ils permettent à des jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non, de se rencontrer autour d'une activité ludique à laquelle tout le monde peut participer. L'idée est ainsi de permettre à des jeunes en situation de handicap et sans handicap de faire ensemble une ou plusieurs même(s) activités(s), offrant ainsi les conditions favorisant les interactions. C'est tout le sens à la fois de l'accessibilité (rendre accès à tout pour tous) et de la socialisation (miser sur une activité ouverte à l'ensemble des jeunes qu'ils soient en situation de handicap ou non).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Lancement de nouveaux appels à candidatures « ateliers inclusifs » pour la mobilisation d'une subvention aux ateliers inclusifs à destination des jeunes en situation de handicap et des jeunes au profil typique afin de financer les coûts humains d'adaptation du fait des adaptations nécessaires de l'activité.**

Encourager les projets de jardins partagés

Les jardins collectifs sont des initiatives citoyennes, écologiques et sociales. Ils sont conçus, gérés et animés collectivement dans l'objectif de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles, éducatives, tout en étant accessibles au public. Ainsi le but premier de ces jardins est de privilégier les relations humaines en favorisant les liens entre les gens, dans une logique inclusive.

En Haute-Garonne, la réflexion autour des jardins collectifs a été initiée dès 2020, dans le cadre de l'acte II du plan pour la transition écologique du Conseil départemental. En 2021, le département s'est associé avec « Partageons les jardins », association de promotion et de mise en réseau des activités de jardinage sur la région toulousaine et au-delà. Ensemble ils ont lancé une opération de recensement des jardins, une carte interactive, mise à jour en temps réel, qui est disponible sur le site de l'association.

En 2023, à l'issue d'une démarche de dialogue citoyen, l'Assemblée départementale a voté une stratégie en faveur du développement des jardins collectifs dans toute la Haute-Garonne. Cette stratégie est mise en œuvre de manière transversale et pluridisciplinaire par différentes directions du Conseil départemental, en lien avec des partenaires associatifs externes tels que l'association « Partageons les jardins ».

Ce plan comprend 4 axes qui répondent aux besoins exprimés lors du dialogue citoyen :

- Axe 1 : mettre en réseau les jardins et animer les territoires
- Axe 2 : répondre aux besoins d'informations des jardiniers et des porteurs de projet
- Axe 3 : aider à la communication et valoriser les actions innovantes
- Axe 4 : soutenir les dynamiques associatives

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Le Département souhaite ainsi accompagner l'émergence d'un réseau départemental de jardins collectifs. Il s'agit de veiller non seulement à la création de nouveaux projets mais également à ce qu'ils perdurent et alimentent une dynamique de transition écologique et sociale, permettant l'accueil de tous les publics.

- Partenariat avec l'association "Partageons les Jardins" pour la mise en réseau et l'animation de « bouquets » de jardins collectifs sur les territoires.
- Edition d'un guide des jardins collectifs pour les porteurs de projets.
- Journée annuelle de rencontres entre jardiniers de jardins collectifs.
- Accompagnement de projets pilotes de jardins collectifs dans les collèges.

Action 9

Démocratiser l'accès à la culture

Le Département a repensé sa politique culturelle dans le cadre d'une grande concertation citoyenne avec une ambition : rendre la culture accessible à toutes et tous, partout sur le territoire. Il envisage la culture comme facteur majeur d'émancipation et de citoyenneté et œuvre pour une culture de proximité. Une telle ambition s'inscrit pleinement dans l'approche inclusive.

Développer une offre culturelle par une programmation inclusive et paritaire

La logique inclusive sous-tend chacune des missions de la Direction des Arts Vivants et Visuels (DAVV) en lien avec les axes « culture et social », « culture et territoire », « culture et jeunesse » :

- Soutenir les artistes du territoire dans leur travail de création et de diffusion via les résidences d'artistes et les programmations du Conseil départemental.
- Coordination du schéma départemental des enseignements artistiques.

Le schéma départemental des enseignements artistiques est renouvelé et l'inclusion fait partie des axes de travail de ce futur schéma.

- Accompagner les pratiques amateurs avec des dispositifs qui visent à favoriser l'accès aux pratiques artistiques pour tous.

Par exemple, concernant le brevet musical départemental, toutes les adaptations de l'examen sont envisageables pour qu'il soit accessible à tous (réalisation de documents en braille, attribution de temps en plus en fonction des profils des candidats).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Développer un accueil individuel sur les événements culturels organisés par le Conseil départemental.**
→ Il s'agit, notamment, de mettre en place une charte et des événements 100 % inclusifs, ces initiatives impliquant un plus grand niveau encore de personnalisation de l'accueil.

- **Mettre en œuvre l'approche inclusive comme l'une des lignes directrices dans le schéma départemental des enseignements artistiques.**

Dans le schéma d'enseignements artistiques, la dimension inclusive prend une place forte, en lien avec l'objectif d'élargir le schéma à la danse, à l'enseignement circassien (arts du cirque), au théâtre, aux arts vivants, cinématographiques ou encore numériques.

En termes de programmation et de communication :

- **Réfléchir à un critère dans les appels à candidature permettant que les compagnies ayant des spectacles facilitant l'inclusion (LSF, surtitrages, FALC etc.) puissent être repérées et mieux valorisées.**
- **Prévoir un spectacle LSF (Langue des Signes Française) par festival ou saison et une visite guidée par exposition en LSF.**
- **Valoriser l'existant en faisant connaître les conditions d'accueil proposées et communiquer davantage auprès des structures relais.**

Promouvoir la lecture publique comme outil d'inclusion à travers la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale met en œuvre la politique de développement de la lecture publique définie par le Conseil départemental, au travers d'un réseau de plus de 165 bibliothèques et médiathèques municipales partenaires gérées par 700 personnes dont 500 sont bénévoles.

L'approche inclusive est un enjeu fondamental pour les médiathèques et bibliothèques, dont l'objet même est de rendre accessibles les œuvres culturelles au plus grand nombre. Ainsi, que ce soit par des approches territoriales, ou par l'adaptation des collections, des outils de médiations ou des actions culturelles à la diversité des besoins des personnes, ou encore par l'élaboration d'actions spécifiques, l'objectif est de contribuer à l'accès aux savoirs, à l'information et aux loisirs de toutes les habitantes et de tous les habitants.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

• Elaborer des actions contribuant à une inclusion de tous les publics.

- Conduire des actions spécifiques en partenariat afin d'expérimenter directement avec d'autres professionnels et les personnes concernées :
- Participation aux « Kiosques insertion » organisés par les DTS en incluant la dimension culturelle aux propositions faites aux personnes bénéficiaires du RSA ;
- Participation à différents projets portés par les MDS : journées autour de l'estime de soi, de l'alimentation
- Mobilisation des bibliothèques du réseau départemental autour de la lutte contre l'illettrisme :
 - Projets « Des livres à soi » et « So livres » avec les enfants accompagnés de l'Aide Sociale à l'Enfance et les assistants familiaux
 - Actions de formation des bibliothécaires du réseau départemental et des professionnels de l'action sociale départementale autour des thématiques de l'inclusion : accompagner les personnes en situation d'illettrisme/ des outils pour les publics empêchés et en situation de handicap/ l'inclusion numérique en bibliothèque/ Accueillir les publics dys.

Permettre la participation et l'inclusion de tous les enfants à travers les actions des Archives départementales et des musées du Conseil départemental

Le partenariat entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation se traduit par des actions s'inscrivant dans une logique d'accessibilité à tous les enfants. L'objectif est de faire découvrir les valeurs républicaines et citoyennes à toutes et tous.

Concernant les Archives départementales, il est mis en place depuis 2019 le projet « princesses et princes en basket » pour des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) afin qu'ils découvrent l'univers du XVIIIème siècle grâce à la visite de lieux culturels permettant de nourrir leur imaginaire et de découvrir l'Histoire et le Patrimoine. Cet objectif est également atteint par la participation à des ateliers sur l'enluminure et les musiques et danses anciennes, l'objectif final étant de préparer une chorégraphie originale. En parallèle les Archives ont proposé à la maison d'enfants à caractère social (MECS) de Revel un nouveau projet d'éducation artistique et culturelle axé sur la connaissance de son environnement par le biais de la photographie. Ces enfants ont eu l'opportunité de rephotographier Villariès, Castelginest, Revel et Saint-Ferréol à partir de photographies anciennes, de toutes époques et de divers fonds. Ce type de projets a également été construit avec les Maisons des solidarités de Castanet et du Pont Vieux avec des familles.

Le parcours entre le musée de la résistance et les Archives, organisé avec l'association « Rencontre'Roms Nous », permet de faire découvrir à toutes et tous l'histoire tzigane, peuple persécuté pour des raisons raciales.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Instaurer dans les Musées et aux Archives des versions rendues accessibles en FALC et en pictogrammes.**
- **Organiser des visites des Archives départementales et des musées du Conseil départemental associant jeunes au profil typique et jeunes au profil atypique.**
 - Il s'agit d'organiser des visites des Archives, du Musée de la Résistance, du Musée archéologique de Saint-Bertrand, du Musée de l'Aurignacien, mêlant élèves typiques et atypiques en intégrant des groupes de jeunes en établissements médico-sociaux comme un Institut Médico Educatif (IME) par exemple.s.
- **Mettre en place des projets faisant le lien entre culture et social.**
- **Déployer le Plan Départemental d'Education Artistique et Culturelle, qui vise à :**
 - Assurer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques aux collégiens les plus éloignés sociologiquement et géographiquement de la culture ;
 - Assurer le montage de projets spécifiques pour les élèves en classes ULIS/ SEGPA.

Action 10

Promouvoir le développement social local

« Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des personnes, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive. Basé sur la reconnaissance et le développement du pouvoir d'agir de chacun, le développement social est un processus de transformation qui vise l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives et qui renforce la cohésion sociale sur un territoire défini ». (HCTS guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social – Novembre 2019)

Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Conseil départemental souhaite inscrire pleinement le travail social dans l'environnement, afin de contribuer à l'élaboration de réponses adaptées aux spécificités locales, en s'appuyant sur la mobilisation des personnes accompagnées et plus largement, de l'ensemble des habitants et des ressources dans un territoire donné.

Des actions sont menées dans ce sens :

- Des interventions collectives construites avec les personnes concernées et les partenaires : parcours culturel, travail sur l'accueil en MDS, aménagement d'un jardin partagé, espace parents, réalisation d'une fresque dans les locaux de la MDS,
- Des actions issues des Projets de territoire : actions pour développer la mobilité, actions de lutte contre l'isolement,

En 2023, une démarche participative, « Tous Happi » a mobilisé les habitants, professionnels et partenaires pour qu'ils réfléchissent ensemble au réaménagement des locaux de la MDS (Maison des Solidarités) de Colomiers, en vue d'améliorer l'accueil du public et le bien-être des travailleurs médico-sociaux. Par cette action le Département a permis de rendre plus accessible la MDS en mobilisant différents acteurs qui peuvent chacun apporter une expertise différente.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Poursuivre l'implication collective des citoyens en faisant du Développement Social Local (DSL) un axe majeur des politiques de solidarité du Conseil départemental.**

Action 11

Faciliter l'accès au numérique et permettre une acculturation à ses enjeux

Le numérique occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne, notamment avec la crise sanitaire qui a accéléré les mutations vers de nouvelles pratiques et usages du numérique se traduisant par l'augmentation du télétravail, de l'enseignement en ligne ou encore du e-commerce. L'ambition du Département de la Haute-Garonne est de s'adapter au changement de paradigme afin de proposer des services encore plus en phase avec les attentes réelles des usagers tout en favorisant un numérique respectueux des valeurs humanistes.

Le Département facilite l'accès aux services numériques pour toutes les personnes capables de suivre ces nouvelles pratiques. Une fois que les bases des outils numériques du quotidien sont maîtrisées, il devient essentiel de comprendre les bonnes pratiques liées à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. Dans la continuité des actions déjà entreprises dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen, le Département soutient des dispositifs qui encouragent l'esprit critique en abordant des sujets tels que la désinformation, les «fausses informations», les théories du complot et les discours de haine.

Il convient également de renforcer la présence des femmes dans les métiers du numérique.

La collectivité a ainsi développé en partenariat avec l'association « La Mêlée » le programme « Numérique pour Elles » qui vise à faire connaître aux collégiennes les métiers du numérique. Ce secteur étant un secteur d'avenir, il est important que les jeunes filles prennent conscience qu'elles y ont toute leur place. Ainsi ce programme a été mis en place dans des classes de 3ème au collège Hubertine Auclert et de 3ème et 4ème dans le collège George Sand sous la forme d'ateliers. Concrètement, les collégiennes sont sensibilisées aux métiers du numérique, elles ont accès au retour d'expérience et aux témoignages de femmes qui exercent ces métiers et pour finir elles font des stages immersifs qui leur permettent d'identifier près de 10 métiers.

Par ailleurs, le Département développe des dispositifs d'acculturation aux enjeux du numérique (dont la protection des données et des risques cyber) sous la forme de « communs numériques » à la libre disposition des agents territoriaux, des élus et des citoyens.

Le Département permet également l'accès à du matériel numérique reconditionné en circuit court au bénéfice des personnes les plus fragiles.

Enfin, pour pouvoir atteindre le plus grand nombre de personnes au-delà des points de contact habituels, il sera nécessaire d'utiliser et d'intégrer de nouveaux canaux sociaux utilisés par exemple par les jeunes. L'intégration de la communauté des joueurs vidéo en ligne en est un exemple (Agence e-sport).

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles numériques via le réseau de lecture publique.
- Ouverture d'une nouvelle plateforme numérique Haute-Garonne Culture en 2025 permettant d'indiquer aux habitants des activités culturelles autour de leur domicile et de prendre connaissance de toute l'offre culturelle départementale gratuite.
- Lancement d'un contrat inclusion numérique à l'échelle du territoire (CTIN) avec l'objectif de rassembler, fédérer et coordonner les acteurs et les financeurs de la médiation numérique.
- Pour faciliter l'inclusion numérique sur le territoire en rendant les techniques ludiques, des expérimentations avec des Fablabs itinérants ou permanents sont prévues en collaboration avec les collèges, les Maisons Départementales de Proximité (MDP), les Médiathèques et les territoires, à destination des jeunes publics.
- Grâce aux Rencontres de l'Esprit Critique (REC), qui visent à vulgariser les techniques et moyens pour favoriser la conscience numérique de tous les publics, une déclinaison de «mini-REC» sera lancée, au plus près des territoires.
- Le réseau de la communauté de joueurs vidéo représentée par l'Agence e-sport servira de support pour attirer les jeunes publics, valoriser les compétences acquises grâce aux jeux vidéo et faciliter l'inclusion.

Action 12

Favoriser les possibilités de rôle social valorisant

Le rôle social valorisant sous-tend l'idée que chaque individu doit pouvoir participer pleinement à la vie de la société, y trouver sa place, y contribuer. Il doit y être reconnu et valorisé, et pour cela, il se doit de pouvoir être un membre à part entière de la société. Nombre de personnes dans la société ont une place par leur métier. Mais quelle reconnaissance sociale pour les personnes qui ne sont pas dans l'emploi ? Organiser les possibilités d'exercer un rôle social valorisant permet d'assurer une pleine participation à la vie en société pour toutes et tous.

Ce concept, qui est apparu au Canada, permet des changements positifs dans la vie des personnes qui ont des rôles sociaux dévalorisés en raison de leur statut au sein de la société. Occuper un rôle social valorisant permet d'améliorer la situation sociale des personnes – enfants et adultes – qui n'en auraient pas un par ailleurs.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Lancement du projet de conciergerie solidaire visant à confier des missions à des personnes en situation de handicap dans une logique de valorisation du rôle social.**

→ Avec le financement du projet de la conciergerie solidaire consistant en la mise en place de missions pour des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental participe à une possibilité supplémentaire d'inclusion de toutes et tous. La conciergerie solidaire s'est récemment implantée à Toulouse avec pour projet de mettre en place une conciergerie de quartier. Cette conciergerie participe à l'insertion professionnelle car elle donne avant tout leur chance à des personnes éloignées de l'emploi et elle permet d'apporter aux habitants du quartier des services de proximité (pressing, relais poste, couture...) et du lien social (animations, ateliers, rencontres intergénérationnelles...). Pour aller plus loin grâce au soutien du Conseil départemental, la conciergerie solidaire va lancer, avec l'appui du Conseil départemental, une action innovante consistant à confier des missions à des personnes en situation de handicap, notamment pour celles vivant dans l'habitat participatif Hip Hope.

AXE 2 :

**Permettre de mener son projet de vie
en visant à rendre accès à tout
pour toutes et tous, et
en accompagnant chacune et chacun**

Orientation 3 :

Donner accès à tout pour toutes et tous

L'accessibilité, pilier de l'approche inclusive, consiste à donner accès à tout pour toutes et tous. En effet, pour qu'une personne se sente incluse dans la société il faut qu'elle puisse avoir accès aux mêmes services et prestations que tous les autres citoyens.

Action 13

Développer l'accessibilité, notamment physique

Mener à son terme la mise en accessibilité physique des équipements du Conseil départemental

Lors du dépôt de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), étaient concernés :

- 91 collèges;
- L'ensemble des 57 points d'accueil en MDS (Maison des Solidarités du CD31) ;
- 25 autres bâtiments sont prévus.

L'essentiel de l'Ad'AP a été réalisé fin 2024 sauf cas dûment justifié ou impossibilité technique.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Poursuivre le travail déjà engagé par les services en faveur de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).**

- Aller plus loin que l'Ad'Ap en mettant en œuvre un plan d'action en faveur de l'accessibilité des services du Conseil départemental priorisant les actions en fonction des moyens nécessaires à leur réalisation.
- Elaborer une doctrine départementale en matière d'intégration de critères en faveur de l'accessibilité dans les marchés publics et les conventions de subventionnement conclus par le Conseil départemental. Le CD pourrait écrire avec ses différents partenaires une charte établissant les critères en matière d'accessibilité que le CD souhaite voir apparaître lors de la conclusion de contrats, marchés publics ou conventions de subventionnement.

Inciter à la mise en accessibilité par des aides aux territoires fléchés

Des dispositifs d'aide ont été mis en place avec la possibilité de favoriser l'approche inclusive.

Tel est notamment le cas de « Cœur de vie », qui est un accompagnement technique du Conseil départemental au profit des Centres bourgs ayant pour objectif de redynamiser le cœur de vie des communes en Haute-Garonne et permettant la sensibilisation des élus aux enjeux d'inclusion.

On peut aussi mentionner « Créons 31 » voté en 2016, qui vient en aide aux communes de 5000 habitants souhaitant créer ou maintenir des services marchands de proximité, nécessaires aux besoins de la population locale lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Intégrer un critère «approche inclusive» dans les dispositifs d'aide aux territoires ou créer un dispositif d'aide aux communes et aux intercommunalités pour faciliter l'accessibilité des installations publiques par exemple pour les personnes à mobilité réduite.
- Plus généralement, faire des contrats de territoire «Territoires inclusifs» dans le cadre des aides du Conseil départemental aux territoires.
- Elaborer une nouvelle doctrine aménagement du territoire dans laquelle l'inclusion serait un des préalables pour construire un nouveau modèle de développement.
- Dans le cadre du tourisme, promouvoir le label « tourisme et handicap ».

Action 14

Améliorer l'accès au logement et les conditions de vie dans le logement pour les publics ayant le plus de besoins de mise en accessibilité

Le plan habitat du Conseil départemental prévoit plusieurs aides financières sur la question de l'accessibilité qui ont été mises en place à travers la politique d'intervention aussi bien sur le logement social que sur l'habitat privé :

- Afin de favoriser l'accès aux logements pour toutes et tous, y compris les personnes avec le moins de ressources, le Conseil départemental met en place sur l'ensemble du territoire départemental des subventions pour la production de logements locatifs très sociaux (PLAI) accessibles aux personnes en situation de handicap, des subventions pour les travaux d'adaptation d'un logement locatif social ou très social (PLAI/PLUS) existant et une subvention aux travaux de réhabilitation des résidences sociales Habitat Jeune avec une mise en accessibilité.
- Pour l'amélioration de l'habitat privé, le Conseil départemental, en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), finance de longue date, sur le territoire départemental (Hors Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain Agglo), les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'âge (personne de plus de 60 ans) ou au handicap, réalisés par des propriétaires privés aux ressources très modestes.

Le Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Publics Défavorisés (PDALHPD) 2019-2023 de la Haute-Garonne a permis d'agir également en faveur de l'accès au logement pour les publics ayant le plus de besoins, et notamment à destination des femmes, particulièrement concernées par les difficultés liées à des conditions de logement insatisfaisantes. Aussi, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet l'octroi d'une aide à toute personne en raison, notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement décent, indépendant et adapté à sa situation familiale et financière, et qu'elle dispose de la fourniture d'énergies, d'eau et de services numériques. Le FSL est inscrit dans le cadre du PDALHPD, dont il constitue le levier financier. Pour cela, les aides accordées au titre du FSL prennent les formes suivantes :

- Des aides directes sous forme d'aides financières :
- Des aides pour l'accès au logement ;
- Des aides pour le maintien dans le logement ;
- Des aides pour le paiement des impayés en énergie (eau, gaz et électricité)
- Des aides pour favoriser l'accès à la téléphonie et au numérique
- Des aides indirectes se traduisant par des mesures d'accompagnement social.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département de la Haute-Garonne se doit d'apporter un soutien matériel et psychologique aux femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans notamment parce qu'elles n'ont pas de domicile. C'est en ce sens que le dispositif INTERLUDE est alors venu compléter l'offre d'accueil et l'accompagnement en direction de ce public grâce au dispositif de l'intermédiation locative. Il s'adresse exclusivement aux femmes enceintes ou aux parents isolés avec au moins un enfant de moins de 3 ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, et dont la situation administrative et financière répond impérativement aux conditions d'accès au logement social. Ce dispositif permet à ces femmes :

- D'accéder à un hébergement du parc privé dans le cadre de l'intermédiation locative ;
- Et de bénéficier d'un accompagnement social soutenu pour cet hébergement (par un prestataire retenu dans le cadre d'un marché public).

Il s'agit d'une réponse à une situation d'isolement et de vulnérabilité en l'absence de logement ou d'hébergement.

En outre, le Conseil départemental de la Haute-Garonne porte une attention particulière à l'accompagnement des femmes victimes de violences qui ne peuvent trouver immédiatement et de manière autonome un logement ordinaire grâce à un relogement soutenu par le Conseil départemental.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Continuer à améliorer l'accessibilité des logements sociaux publics et des logements privés. Le plan habitat prévoit plusieurs mesures sur la question de l'accessibilité afin de développer un parc adapté aux besoins des personnes en perte d'autonomie (les seniors notamment) ou en situation de handicap.
- Déployer des aides au logement pour les familles monoparentales et les femmes victimes de violences.
- Développer le recours aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP) pour prévenir les expulsions locatives.

Action 15

Optimiser l'accessibilité pour les collégiennes et les collégiens dans les différentes dimensions de l'accessibilité

Au-delà de l'obligation d'accessibilité physique des collèges, le Département, dans le cadre de sa compétence dans l'aménagement des collèges, assure des adaptations pour répondre à la diversité des situations.

Dans les nouveaux collèges, les salles de classes sont dimensionnées pour recevoir 32 personnes, dont au minimum 2 AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap). De même, les salles des professeurs sont dimensionnées de façon plus importante pour permettre la meilleure intégration des AESH dans la communauté éducative. Des salles ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) sont réalisées de façon systématique dans les programmes neufs.

Dans les collèges existants, l'intégration de ces dispositifs nécessite parfois des travaux de cloisonnement ou de construction en fonction des effectifs déjà accueillis. Pour les dernières ULIS ouvertes, une réflexion a été menée sur l'aménagement des espaces afin que l'élève trouve un positionnement confortable, propice à la concentration, en fonction du travail à réaliser. L'espace se met ainsi au service des apprentissages avec des zones de travail différenciées (avec tables individuelles), un coin numérique, un espace qui permette à l'élève de s'isoler avec la fourniture de chauffeuses, bac à livres, paravents, etc.

A titre expérimental, une ULIS a également été aménagée en « flexiclasse » au collège d'Aucamville, avec la mise à disposition d'un mobilier très spécifique (tabouret culbuto, vélo bureau, tables individuelles à roulettes, tableau mobile, etc.) donnant ainsi à l'élève le choix du type d'espace d'apprentissage qui lui convient le mieux.

Le département met également à disposition dans les collèges, dans le cadre de conventions :

- Des locaux pour des projets pédagogiques partenariaux d'unités d'enseignement externalisées d'établissements et services médico-sociaux (IME, ITEP, etc.). Ces dispositifs permettent d'intégrer socialement et/ou scolairement les enfants accueillis dans ces structures.
- Un bureau pour les enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH), personnel de l'Education Nationale qui assurent le suivi des enfants concernés par un projet personnalisé de scolarisation.

Enfin, dans le cadre du programme des collèges neufs, sont envisagés des locaux mutualisés, par exemple avec l'assitant.e social.e permettant d'accueillir des professionnels de soins et/ou de l'accompagnement médico-social.

En outre, dans le cadre de son action pour sensibiliser le jeune public (écoles et collèges) à la protection de l'environnement, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement conçoit et met à disposition gratuitement des outils pédagogiques pensés pour être accessibles au plus grand nombre. L'outil pédagogique sur la biodiversité élaboré en 2021 se compose ainsi d'une maquette tactile et d'un module multisensoriel sur les milieux naturels (odorat, ouïe, toucher). Un travail spécifique a été engagé à destination des personnes ayant une déficience visuelle pour rendre accessibles les polices, les contrastes et les couleurs des différents supports.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Agir pour améliorer l'accessibilité dans toutes ses dimensions dans les collèges. Il s'agit de permettre l'intervention des professionnels du médico-social dans l'établissement pour faciliter l'accompagnement des jeunes concernés et la mise en place de dispositifs pour améliorer l'accessibilité pour les jeunes avec handicap invisible ayant des troubles du comportement.
- Il est par ailleurs nécessaire d'installer une signalétique adaptée, par exemple pour les jeunes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Au-delà de l'accessibilité physique, il faut aussi prendre en compte l'accessibilité à l'information, et au contenu des cours concernant tout ce qui relève de la signalétique des bâtiments. Il s'agit ainsi de concevoir un environnement structuré et sécurisant en faveur d'une meilleure accessibilité et visant à renforcer l'autonomie des personnes. Exemples : repères spatiaux, repères colorés sol et murs, supports en braille, pictogrammes, etc.
- Penser des espaces adaptés et adaptables aux besoins de chacun, intégrant par exemple du mobilier flexible, la présence des accompagnants (AESH), des espaces d'apaisement (espaces permettant de réduire le bruit et de s'isoler), espaces à l'écart accompagnés (comme des espaces arborés aménagés), espaces hyper ou hypo sensoriels (ambiance acoustique et visuelle calme), espaces dédiés au défoulement (patio, jardin, etc.). L'objectif est de mettre en application la logique du design universel, c'est-à-dire des objets ou espaces devant permettre une utilisation égalitaire, être aisément appréhendables (simple et intuitif), être flexibles, permettre la perception et la compréhension de l'information par toutes et tous, être sécurisés, et nécessiter peu d'efforts physiques.
- Mise en place d'un nouveau schéma du numérique éducatif dont le socle technique favorisera les usages innovants comme l'inclusion des élèves empêchés par les robots Ted i fournis par l'Académie et utilisés dans les zones ouvertes au wifi.

Action 16

Rendre possible la mobilité pour toutes et tous en prenant en compte la diversité des situations

Il est impératif de viser des possibilités pleines et entières de déplacement. Dans cet objectif le département a mis en place la gratuité des transports pour certains publics en plus de la gratuité des transports scolaires pour l'ensemble des élèves domiciliés en Haute-Garonne, de la maternelle à la terminale, avec la gratuité des transports aux bénéficiaires du RSA sur l'ensemble des réseaux de transports publics de la Haute Garonne (réseau Tisséo, réseau SNCF, réseau liO Arc-en-Ciel). Il finance également la gratuité des transports des personnes en recherche d'emploi résidant dans les communes extérieures au périmètre Tisséo. Le Conseil départemental mène une action ciblée pour les personnes âgées dans le cadre de conventions avec les communes volontaires, il prend en charge le transport gratuit des personnes âgées, sous condition de ressources, à raison de 24 voyages par an (cars liO-Arc en Ciel, cars liO routiers, ou train liO). En outre, en 2022 l'accent a été mis sur l'accessibilité du réseau de transport liO Arc-en-Ciel, notamment des autocars, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis 2015, et des arrêts de bus, progressivement rendus accessibles. Lorsque ce n'était pas le cas, le département avait mis en place un service de substitution, le réseau Autonobus.

Développer une approche inclusive de la mobilité, c'est prendre en compte l'ensemble des publics : routes, vélo, transports scolaires et dans cet objectif développer des actions de mobilité sur l'ensemble du territoire départemental en réfléchissant aux actions que l'on peut mettre en œuvre pour des populations en zone rurale.

Le Conseil départemental agit aussi pour le développement des déplacements doux avec notamment l'adoption de la « Stratégie des mobilités cyclables » en 2021. Cette stratégie pose les fondations de la construction d'un « écosystème vélo » pour répondre aux défis des enjeux climatiques et de pollution de l'air. Elle entre dans la catégorie des actions en faveur de l'approche inclusive car elle a donné lieu à un appel à projets « Vélo pour tous » en 2022 qui cible comme public les personnes les plus fragiles, à savoir les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les bénéficiaires des minima sociaux et les personnes en situation de fragilité sociale dont le Département a la compétence directe au travers des missions qu'il exerce au quotidien. Cet appel à projet a permis à la fois de répondre à l'enjeu écologique en proposant une nouvelle solution de mobilité adaptée et à l'enjeu inclusif en cherchant à démocratiser la pratique du vélo partout pour tous. Il existe également un règlement d'aide aux aménagements cyclables qui aide tous les territoires à se doter d'aménagements cyclables pour permettre à certaines personnes isolées et/ou modestes de se déplacer.

Des associations ont répondu à cet appel à projet, 5 projets remplissent les conditions de fond et de forme exigées. Un des projets est présenté par l'association « maison du vélo », elle promeut et développe l'usage régulier de la bicyclette comme une solution efficace, économique, durable et saine de déplacements et elle dispose d'une forte expérience des publics fragilisés. En effet, l'association accompagne déjà les personnes bénéficiaires du RSA dans le cadre du programme « se déplacer à vélo, un levier de l'insertion socioprofessionnelle » pour favoriser l'accès à l'emploi et ce depuis 2017 avec le soutien du Conseil départemental. Elle a également permis à des groupes de jeunes déscolarisés de découvrir le métier de mécanicien vélos. Pour finir, elle accueille régulièrement des jeunes condamnés à des travaux d'intérêt général. Une tarification sociale est d'ailleurs proposée aux publics en difficulté, à savoir les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les personnes non-imposables, les parents isolés, les demandeurs d'asile, les personnes en situation de handicap, les jeunes de moins de 30 ans.

En continuité avec son engagement en faveur des publics les plus fragiles l'association se saisit de cet appel à projet pour accentuer son action en direction des personnes en situation de handicap, qu'elle accompagne déjà, par exemple dans le cadre d'ateliers d'autoréparation en langue des signes ou en intervenant

régulièrement à l'ASEI à Ramonville.

Son projet s'adresse à des personnes ayant des difficultés de mobilité, à cause d'un handicap ou d'une restriction physique (comme les séniors) et vise 5 objectifs :

- Réaliser une cartographie départementale des structures disposant de vélos adaptés.
- Organiser une campagne de communication dédiée aux vélos adaptés dont l'offre sera étoffée.
- Former des professionnels de l'association pour améliorer la qualité de l'accueil et des conseils.
- Organiser des cours particuliers à la carte et des balades collectives accompagnées.
- Réaliser un guide d'essaiage des bonnes pratiques.

Par ailleurs, et sur un tout autre plan, le Conseil départemental a mis en place un parcours adapté pour les personnes à mobilité réduite dans la forêt de Buzet. La randonnée est maintenant accessible au plus grand nombre avec un unique parcours jalonné de panneaux explicatifs sur la faune, la flore, l'histoire de la forêt et sa gestion et il y a également une traduction en braille et des pictogrammes.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets retenus lors de l'appel à projet « Vélo pour tous ».

Action 17

Faciliter l'accueil et l'accès aux documents pour toutes et tous

Développer l'accessibilité de l'accueil du Conseil départemental dans toutes ses dimensions

L'accessibilité est un enjeu fort pour l'accueil, c'est pourquoi il est important de mettre en œuvre l'accessibilité de la communication en aménageant l'environnement immédiat.

Par exemple, pour que le cheminement extérieur puis intérieur puisse être accessible à toutes et à tous, il faut alors que les messages d'information et de signalétique soient simplifiés. L'information doit être lisible (couleurs, contraste, formes, etc.) et visible (emplacement, taille, réduction pollution visuelle, etc.). Les supports, emplacements, polices et pictogrammes doivent être uniformes au niveau de toute la structure. Par exemple, les affichages peuvent être illustrés par des images ou des symboles, le personnel peut lire et expliquer les documents écrits et l'information peut être écrite en braille, en FALC (facile à lire et à comprendre), en grands caractères, en version audio, etc.

Le Conseil départemental a déjà amélioré la signalétique de ses bâtiments avec des panneaux indiquant les ascenseurs, les différents bâtiments, ou le restaurant administratif en 2022.

Il s'agit désormais d'aller plus loin, notamment dans le recours aux pictogrammes.

Pour cela la communication alternative et améliorée (CAA) est un outil essentiel qui permet de développer le pouvoir d'agir en facilitant l'accès à l'information des personnes présentant des déficiences de compréhension et/ou d'expression et en favorisant leur mode d'expression. Au Conseil départemental, un évènement de sensibilisation a été organisé pour mieux faire connaître les CAA et il a accueilli la 1ère édition des rencontres internationales des communications alternatives et améliorées (RICAA) en 2023.

Le Département s'est par ailleurs abonné à la plateforme collaborative Handiapason pour permettre aux aidants familiaux et professionnels du département qui le souhaitent un accès à un espace de partage de savoir-faire et d'expériences. En effet, grâce à cet abonnement ils auront accès à des supports d'animation, des fiches projets, des outils pour mieux vivre le quotidien en établissement ou à domicile, des ateliers, des discussions... L'objectif étant pour chacune et chacun de partager ses idées pour offrir une banque de contenus qui s'accroît au fil du temps et qui est profitable au plus grand nombre.

Par ailleurs tous les Haut-garonnais et Haut-garonnaises ont la possibilité de recevoir le magazine en version audio grâce à mediameeting ou en braille grâce au centre de transcription et d'édition en braille, le but étant de rendre la publication le plus accessible possible. Lors des événements du Conseil départemental, une traduction en langue des signes française est proposée.

Concernant le site internet du Conseil départemental, le RGAA version 4.1.2 est à 69,9% de conformité globale et le taux moyen est à 83,4%. Il est prévu que le Département continue à améliorer ce taux au fil des évolutions du site.

Le site du Conseil départemental, tout comme celui de la MDPH sont labellisés accessibles car leurs contenus sont compréhensibles par tous pour un accès universel à l'information grâce à l'outil LISIO, web engagé qui permet aux personnes en situation de handicap de consulter l'ensemble des informations mais également d'utiliser simplement les services en ligne. L'utilisateur doit indiquer ses difficultés, qu'elles soient visuelles (DMLA, daltonisme...), cognitives (dyslexie, Alzheimer...), de mouvements (arthrose, parkinson...) ou générationnelles (inexpérience du numérique...). Ainsi cet outil permet aux personnes non voyantes d'écouter l'information, aux personnes tétraplégiques d'utiliser leurs matériels spécifiques (commandes vocales...) pour naviguer normalement dans le site, mais également aux utilisateurs malvoyants de pouvoir grossir les caractères à partir de leurs claviers, aux personnes avec déficience telles que les personnes daltoniennes de ne pas être perturbées par les couleurs utilisées.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Développer des documents explicatifs en FALC et en CAA (Communication Alternative Améliorée) pour améliorer l'accessibilité à l'information, ainsi que les documents importants (d'accès aux droits notamment).
- Faire un état des lieux de la CAA dans les collèges pour ensuite l'améliorer et la diffuser plus grandement dans les collèges haut-garonnais.
- Mise en place de séances de sensibilisation à la CAA pour les agents du CD31, notamment à l'accueil.
- Renforcer l'accessibilité de la communication institutionnelle du CD par l'élaboration d'une charte de l'accessibilité des communications du CD, en établissant des standards permettant de renforcer l'accessibilité de l'information.
- Elaborer, avec les usagers et leurs représentants, une charte ou un cahier des charges internes permettant de déterminer ce qui est nécessaire pour permettre à un service d'être adapté.
- Poursuivre le travail de mise en accessibilité totale des sites internet et des services de communication en ligne à destination du public du Conseil départemental.
- Concernant la mise en place du FALC, commencer par la création de courriers types.
- Concernant l'accueil du Conseil départemental : Mettre en place une méthodologie de travail pour permettre une approche globale de la personne.

Rendre accès à la lecture pour toutes et tous via la Médiathèque départementale

Adapter les collections, les outils aux besoins spécifiques des personnes

- Développement du fonds « facile à lire » afin de permettre aux bibliothèques du réseau de disposer de documents adaptés pour des personnes en difficulté de lecture quelle que soit la raison : technique de lecture, manque de pratique, situation de handicap, illettrisme, difficultés liées à l'âge...
- Mise à disposition d'outils d'animation autour du handicap : malle tactile, sensibilisation du grand public au handicap, malle handicap pour permettre aux bibliothécaires de comprendre et d'accueillir les personnes en situation de handicap (guide « Tous à la médiathèque », jeux inclusifs, supports adaptés)
- Accès gratuit à la médiathèque numérique et à sa version « collégien » (livres, films, presse, auto-formation). Portail conforme au RGAA2 (réglage de la taille et de la police de caractères, gestion des couleurs et des contrastes), police « openDYS », nombre de films en audio description, sous-titrés ou sous-titrés LSF, ressource Vocale Presse disponible en audio, en gros caractères.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Développement d'un fonds d'ouvrage en FALC pour améliorer l'accessibilité.

Aux Archives, dans les musées et dans les lieux culturels, améliorer l'accessibilité

Les Archives départementales donnent accès aux droits à la mémoire, à l'histoire et au patrimoine de la Haute-Garonne. Elles mènent des actions en faveur de l'approche inclusive en cherchant à rendre accessible le contenu des archives au plus grand nombre. C'est tout d'abord le cas pour les personnes malvoyantes dans le cadre de l'action éducative et culturelle avec des ateliers tels que « permis de toucher ! » axés sur le tactile. Par le toucher et les autres sens, les enfants vont apprendre ce que conservent les archives. Ce sont aussi des visites organisées en langue des signes (LSF) aux Archives départementales et au musée départemental de la résistance et de la déportation qui rendent accessible ces lieux, leurs missions et leurs collections.

L'objectif est la mise en place de livrets FALC et de pictogrammes dans les musées, un livret FALC existant déjà au musée de l'Aurignacien.

Aussi, la DAVV veille à avoir une programmation inclusive et paritaire. Tout est mis en œuvre pour assurer des conditions optimales d'accueil aux artistes quel que soit leurs besoins spécifiques (rampe d'accès au plateau, ...). Pour cela, la gratuité ainsi qu'une politique tarifaire accessible sont mises en place. D'autre part, un accès PMR et un placement de qualité sont organisés, quitte à restreindre la jauge. Également, une boucle magnétique a été installée à l'Espace Roguet et peut être utilisée dès qu'un spectacle est sonorisé et que la personne est appareillée. Cette boucle constitue un outil spécifique favorisant l'inclusion, et est aussi disponible au sein du Pavillon République sur tous les événements.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Créer un livret FALC et mise en place de pictogrammes CAA (Communication Alternative et Améliorée) aux Archives et dans les musées départementaux pour améliorer l'accessibilité.**
- **Développer les visites LSF dans les Archives et les musées du Conseil départemental.**
- **Permettre une offre culturelle équilibrée et accessible à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire.**
- **Réfléchir à la lisibilité des supports de communication de la DAVV et à la signalétique : présence des pictogrammes, taille de police...**

Action 18

Faire de la dématérialisation une opportunité pour une société plus inclusive face au risque de la fracture numérique

En Haute-Garonne, le Conseil départemental assure, dans les territoires périurbains, ruraux et de montagne, un accès au très haut débit dans chaque foyer par le déploiement de la fibre optique. Néanmoins aujourd'hui l'inégalité face au numérique ne concerne plus simplement l'accès au très haut débit mais porte sur la capacité des individus à s'approprier et à maîtriser son utilisation. C'est pourquoi le département développe une stratégie des usages et des services numériques de la Haute-Garonne (SDUSN) avec trois axes principaux : l'inclusion numérique, le soutien aux territoires et le territoire intelligent et innovant.

Dans la feuille de route numérique du Conseil départemental de 2024, l'axe concernant l'inclusion numérique reprend les propositions du Département de dispositifs allant de l'acquisition de compétences de base à une véritable conscience numérique, qui permet d'exercer son esprit critique.

Pour répondre à ce défi transversal, le Département a opté pour une approche multicanale.

Dans un contexte de tensions sociales et de fermetures successives de services de proximité, le Département a souhaité affirmer son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, en proposant à partir de décembre 2020 une nouvelle offre de services au plus près des bassins de vie : les Maisons départementales de proximité, présentes particulièrement en zones rurales.

Dans ces 24 nouveaux lieux, une équipe d'ambassadeurs est à l'écoute des usager.e.s pour leur apporter des informations et un accompagnement sur les démarches numériques et administratives du quotidien. Une aide numérique et personnalisée y est également proposée.

On y retrouve, à partir d'un accueil sans rendez-vous :

- Un relais des services départementaux : renseigner, informer et accompagner les habitant.e.s sur des thématiques diverses. Demande de subventions pour les associations, restauration scolaire, MDPH, transports scolaires, demande d'allocation personnalisée d'autonomie, logement social, téléassistance ;
- Une aide pour les démarches administratives et numériques de la vie quotidienne : accompagnement pour remplir les formulaires et services en ligne, relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite..., mise en relation/information/orientation vers les partenaires ;
- Des actions de médiation/inclusion numérique : une aide personnalisée pour découvrir ou se familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones...) : aide informatique, aide à la rédaction de CV, lettres de résiliations, courriers, etc, prescription des Pass numérique, organisation d'ateliers numérique ;
- Un poste informatique en libre-service ainsi qu'un accès internet pour imprimer ses documents administratifs ;
- Des permanences dédiées selon le territoire : rendez-vous avec les acteurs de jeunesse, permanences de conseillers info-énergie, de conseillers agro-environnement, des missions locales, de conciliateurs de justice...

L'inclusion numérique se traduit également par la structuration d'une offre de service de montée en compétence numérique via le Pass Numérique, dispositif qui donne aux bénéficiaires le droit d'accéder, dans des lieux préalablement qualifiés, à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle. En outre, une offre d'accompagnement est proposée par la médiathèque départementale via le réseau des 165 bibliothèques présentes sur le territoire départemental. Le « Pass numérique » permet de bénéficier d'un réseau d'acteurs privés locaux, sans aucun frais supplémentaire pour les personnes

souhaitant accéder à un accompagnement numérique de base et devenir plus autonomes. Une plateforme de gestion novatrice des parties prenantes, développée en interne, contribue à la structuration des données de médiation numérique.

L'amélioration de l'accès aux services numériques concerne également toutes les personnes en capacité de suivre ces nouveaux usages : le Département accélère ainsi sa propre transition numérique par la mise en place d'interfaces numériques adaptées aux démarches en ligne rendant plus fluide l'expérience usagère/usager, premier relais d'inclusion et raccourcissant les délais de prise en compte.

En 2022, une étude visant à favoriser l'accès à du matériel numérique reconditionné en circuit court et à l'usage de matériel reconditionné (un des volets de la sobriété numérique) a été menée pour contribuer à la réduction de la fracture d'accès physique au numérique tout en réduisant son impact écologique. Le principe serait de soutenir et structurer une filière à destination par exemple des personnes les plus fragiles.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Assurer l'accès au numérique et la capacité de chacune et chacun à s'appropriier et maîtriser son utilisation.**
- **Soutenir et structurer une filière à destination par exemple des personnes les plus fragiles dans le cadre de la sobriété numérique.**
 - Lancer une évaluation et une expérimentation d'une offre sociale de mise à disposition de matériel reconditionné (projet EcoClic) en ciblant les personnes fragilisées, en utilisant les points de contact départementaux. L'objectif est de permettre à ces personnes de bénéficier d'un accompagnement pour un usage numérique durable et d'une petite réparation d'ordinateur, et de repartir avec le matériel à la fin de la session.

Action 19

Développer la sécurité sociale alimentaire et l'accès pour toutes et tous en fonction de ses moyens à une alimentation de qualité

Le projet de «Caissalim» vise à créer une sécurité sociale de l'alimentation (SSA). À l'instar de la sécurité sociale, la SSA ambitionne d'instaurer un droit à l'alimentation basé sur trois piliers :

- Universalité : Mise en place d'une carte vitale alimentation pour tous, sans condition de ressources. Un montant mensuel est crédité sur cette carte, utilisable exclusivement pour l'achat de produits alimentaires.
- Conventionnement démocratique : L'allocation universelle peut être dépensée uniquement auprès de commerçants ou pour des produits conventionnés. Les critères de conventionnement sont déterminés démocratiquement par les citoyens, favorisant l'alimentation locale, saine, durable, etc.
- Cotisation sociale : Le financement provient d'une cotisation sociale prélevée sur les salaires ou la valeur ajoutée des entreprises.

À Toulouse : Mise en place d'une expérimentation locale "de sécurité sociale alimentaire" avec la création de 4 caisses citoyennes de l'alimentation.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Expérimentation locale d'une «sécurité sociale alimentaire».

Orientation 4 :

Offrir à chacune et à chacun la possibilité d'un accompagnement dans son projet de vie

Action 20

Faciliter l'insertion professionnelle des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne

Le Conseil départemental, chef de file de l'insertion, pilote et finance le revenu de solidarité active (RSA) avec la volonté d'articuler le droit à l'allocation et le droit à l'insertion sociale et professionnelle pour tous et toutes. Dans cette perspective, l'assemblée départementale a adopté le 17 octobre 2023 son Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi qui acte la vision de la collectivité en ce qui concerne l'inclusion par l'emploi.

Ainsi, l'inclusion active est une stratégie globale qui dépasse le simple cadre de l'aide sociale pour encourager une participation durable des bénéficiaires à la société, tant sur le plan économique que social. Elle repose sur l'articulation de plusieurs dimensions complémentaires, qui visent à favoriser l'autonomie des individus tout en renforçant la cohésion sociale. Allant plus loin que les approches dites « passives » qui se concentrent uniquement sur la redistribution financière, l'inclusion active ambitionne d'activer les potentialités de chaque personne en tenant compte de leurs besoins spécifiques et des freins auxquels elles peuvent être confrontées. Ce pari de l'emploi pour tous, le Conseil départemental veut le faire au service des haut-garonnais(e)s, en respectant le temps des projets des personnes.

La première dimension est le soutien au revenu, qui garantit un niveau de vie minimum aux bénéficiaires tout en les incitant à s'engager dans un parcours d'insertion. Ce volet est particulièrement important pour des dispositifs comme le RSA, qui associe une allocation financière à des droits et devoirs d'insertion.

Cependant, ce soutien n'est pas suffisant et il n'a de sens que s'il est accompagné d'une deuxième dimension clé : l'accès inclusif au marché du travail, qui est le meilleur moyen d'accéder à un revenu décent.

Ce dernier passe par des dispositifs tels qu'ACTIPRO RSA, qui accompagnent quelques 6000 bénéficiaires par an dans l'élaboration de projets professionnels adaptés à leurs compétences, leurs aspirations et les réalités du marché de l'emploi. Cela inclut des formations, des stages en entreprises, des opportunités professionnelles, mais aussi un travail sur la confiance et l'estime de soi. Le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique via les ateliers et chantier d'insertion permet ce travail sur l'employabilité générale et spécifique des publics accueillis.

La troisième dimension est l'accès à des offres de service adaptées, qui permettent de lever les obstacles structurels à l'emploi. Il peut s'agir de services liés à la garde d'enfants, au logement, à la santé ou encore à la mobilité, des problématiques souvent rencontrées par des publics vulnérables, comme les femmes seules avec enfant. Dans ce cadre, l'accompagnement doit être personnalisé pour répondre aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, tout en favorisant la meilleure articulation entre les acteurs du territoire. Aujourd'hui, c'est plus de 200 acteurs (associations, prestataires, institutions publiques, ...) qui constituent l'écosystème de l'inclusion active en Haute-Garonne et qui démontrent, par l'intermédiaire de réponses à des appels à projets notamment, leurs plus-values quotidiennes au service des Hauts-Garonnais(e)s.

Le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) est un exemple concret de la mise en œuvre de l'inclusion active, en coordonnant l'action des différents partenaires locaux autour d'un objectif commun : offrir à chaque individu une voie vers l'autonomie.

Cette ambition se traduit aussi par la volonté de proposer des accompagnements qui tiennent compte des spécificités des publics. Accompagner les personnes issues de la communauté des gens du voyage au RSA vers la mobilisation de l'offre d'insertion de droit commun, adapter les modalités de prise en charge des personnes sans résidence stable avec un droit RSA ouvert, organiser l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, bénéficiaires du RSA, dans le contexte actuel sont autant de modalités construites avec les acteurs spécialisés, au plus près des publics et des besoins.

Une action spécifique est menée auprès des jeunes haut-garonnais de 16 à 25 ans sortis du système scolaire grâce à la mission locale Haute-Garonne, qui assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement pour les jeunes souhaitant être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

En outre, dans une dynamique de lutte contre les inégalités de genre, de nouvelles articulations sont déployées en vue d'améliorer l'insertion professionnelle des femmes de moins de 26 ans avec enfants. Aussi, le Conseil départemental favorise l'accompagnement au retour à l'emploi de ce public.

Le Conseil départemental s'investit aussi particulièrement auprès des jeunes volontaires repérés à l'issue de leur service civique pour leur potentiel, leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir, quels que soient leur origine sociale ou leur niveau de diplôme grâce à la mission départementale de l'engagement. En effet, ce dispositif met en relation des jeunes lauréats de l'institut de l'engagement avec des élus départementaux haut-garonnais pour faciliter leur insertion professionnelle. Ils font connaissance lors des rencontres de l'engagement, organisées sous forme de « speed dating » qui aboutissent ensuite à un parrainage pour chacun d'entre eux dans l'accompagnement de leur projet d'avenir. Ils pourront bénéficier de divers accompagnements de la collectivité tels que l'accès à l'emploi, l'aide à la création de projet et d'activité, la formation professionnelle, des stages, des alternances, le recours aux dispositifs proposés par la collectivité en faveur des jeunes... Ce dispositif permet donc d'accompagner ces jeunes dans la réalisation de leur projet grâce à un accompagnement personnalisé.

Le Conseil départemental agit également à l'intention des jeunes en situation de handicap avec la participation du Conseil départemental au dispositif DuoDay, lors d'une journée, des professionnels partagent leur quotidien au travail avec une personne en situation de handicap en recherche d'orientation professionnelle. Ainsi les agents qui le souhaitaient ont pu participer à cette journée nationale et se voir attribuer un binôme, l'objectif étant de permettre à terme l'inclusion par l'emploi.

Enfin, le Conseil départemental utilise deux leviers dans le cadre de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de ceux en situation de handicap : la clause d'insertion sociale imposant aux entreprises titulaires de marchés publics de réserver des heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi, et les marchés réservés aux structures spécialisées dans l'emploi et le handicap, ou à celles de l'insertion par l'activité économique qui emploient majoritairement des personnes en situation de handicap et des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le cadre de l'adoption de son Spaser-charte II de la Commande Publique, le conseil Départemental a manifesté sa volonté de poursuivre la systématisation des considérations sociales dans les marchés du Département en diversifiant les segments d'achats et les leviers juridiques.

Cette diversification permettra de renforcer la dimension qualitative et de favoriser l'insertion d'un plus grand nombre de personnes éloignées de l'emploi et notamment du public en situation de handicap.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Poursuite de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans vers l'emploi et la formation.**
- **Élargir la délégation d'accompagnement RSA à d'autres structures permettant de mieux prendre en compte les besoins des publics.**
- **Offrir un accompagnement renforcé et adapté en matière de santé somatique et psychique adressé à des personnes très éloignées de l'emploi.**
- **Amplifier la mobilisation de la commande publique en tant que véritable levier pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de ceux en situation de handicap (inclusion du SPA-SER – Charte II de la Commande Publique).**

Action 21

Favoriser l'accompagnement social pour permettre de réaliser son projet de vie jusqu'à organiser l'« aller vers » la personne

L'approche inclusive se base sur le projet de vie des personnes afin que chacune et chacun agisse comme le principal acteur de sa vie. La réalisation de ce projet de vie peut nécessiter un accompagnement social. Cet accompagnement se construit sur une approche globale des besoins tout en maintenant le pouvoir d'agir de la personne accompagnée comme l'indique Denis Piveteau dans son rapport intitulé "Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change", paru en février 2022. Selon lui, « la reconnaissance de la pleine citoyenneté et du « pouvoir d'agir » est aujourd'hui le leitmotiv irréversible de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, mais aussi, plus généralement, des différents « publics » de l'action sociale ». En effet, l'autodétermination des personnes accompagnées est essentielle, il est nécessaire pour accompagner la personne en partant du principe que chacune et chacun est en capacité d'agir.

Cet accompagnement social nécessite un travail de formation des professionnels de l'accompagnement et de la sensibilisation. Ainsi, depuis 2022, le Département a déployé le « Référent de Parcours », dispositif d'accompagnement social global et partenarial qui vise à assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée, en résolvant les freins directs ou périphériques qu'elle rencontre, et en lui proposant des actions cohérentes correspondant à ses besoins. Ce sont 9 maisons des solidarités qui se sont engagées.

Par ailleurs, se pose la question de l'accompagnement des personnes qui ne correspondent pas au profil type des personnes accompagnées en maison des solidarités. Le Conseil départemental souhaite impulser une réflexion sur le sujet en définissant quelle est la meilleure solution entre la logique d'aller vers, la logique du développement social local et l'expertise d'usage.

Le Conseil départemental est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt national, « Territoires Zéro Non-Recours » pour 2024-2026. Aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs, une solution d'aller-vers a été co-construite afin d'informer les habitants et les habitantes sur leurs droits sociaux et les structures de proximité. L'objectif est de mieux comprendre et lutter contre le non-recours aux droits, notamment des personnes de plus de 50 ans et des agriculteurs. Une cellule projet dédiée a été recrutée afin d'accompagner les acteurs et les territoires volontaires dans la mise en œuvre d'actions d'aller-vers. Des sessions de formation sont proposées aux différents acteurs selon leurs projets et leurs pratiques : accompagnement de la pratique professionnelle et posture d'aller-vers, déploiement d'actions d'aller-vers avec le KIT TZNR, sensibilisation au non-recours, maîtrise des prestations sociales.

Le Département souhaite expérimenter le dispositif « Promotion de la santé et l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents » (PANJO) dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI). Ce dispositif développé par Santé publique France a pour objectif de renforcer la capacité des professionnels de la PMI à accompagner les mères les plus vulnérables à travers des visites à domicile et aussi une réflexion pointue sur l'attachement et la relation d'aide. Autrement dit, ce dispositif promeut la santé et l'attachement des nouveau-nés et de leurs parents au travers de la PMI, il repose sur le principe de six visites à domicile proposées à des femmes enceintes de leur premier enfant et se déclarant en situation d'isolement social. Cet outil a montré son efficacité sur la réduction du nombre de situations de maltraitances et de placements, améliore la santé et le développement de l'enfant, avec des effets à plus long terme. La formation des professionnels a débuté en 2024.

Sur un tout autre plan, le Conseil départemental s'est engagé également, aux côtés de l'institut d'Etudes Politiques (IEP Sciences Po) de Toulouse, dans la mise en place du programme d'égalité des chances DIS-PO (Dynamiques de l'Innovation Sociale et Politique). Ce programme a pour objectif de venir en aide à des élèves défavorisés, que ce soit pour des raisons de handicap, économiques, culturelles, sociales, familiales, de sexe ou encore de territoire, qui les entravent dans leur réussite scolaire et universitaire. Ainsi DISPO,

programme labellisé « Cordée de la réussite », a pour objectif de rétablir l'égalité des chances en soutenant et en accompagnant les ambitions des élèves issus de milieux défavorisés vers des études supérieures longues et des parcours post-bacs dits « d'excellence », par l'intermédiaire d'étudiants « tuteurs » de Sciences Po Toulouse.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Maintenir des démarches d'« aller vers » les citoyens en situation de non-recours aux droits (Territoire Zéro Non Recours).
- Poursuite du programme DISPO.
- Mise en place du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) en identifiant précisément la manière dont les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ainsi que les aidantes et les aidants sont accompagnés dans leurs démarches d'accès aux droits et dans leur projet de vie.

Action 22

Organiser l'accès à la lecture en allant vers les personnes qui en sont le plus éloignées

« Aller vers » les personnes les plus éloignées ou avec des empêchements divers est aussi une nécessité pour permettre une démarche véritablement inclusive.

La Médiathèque départementale accompagne et agit directement sur les territoires dépourvus de lecture publique.

Elle permet également aux personnes âgées d'avoir accès à des livres adaptés avec le prêt aux personnes vivant en EHPAD de malles contenant des livres accessibles (gros caractères, langage « facile à lire et à comprendre », livre audio, braille...).

Des prêts de documents, de jeux, des sélections thématiques sont proposées aux MDS, en PMI.

Un outil « médiathèque nomade » l'« Ideas Box » est déployé sur le territoire commingeois afin d'aller à la rencontre des jeunes de 15 à 25 ans éloignés ou en rupture avec les établissements scolaires, les parcours de formation ou d'insertion pour les accompagner à partir de leurs questions de santé, d'accès à la culture, d'insertion professionnelle.

Enfin, les 2 conseillères numériques interviennent sur l'ensemble du territoire départemental, en bibliothèque, pour des actions d'inclusion numérique depuis la découverte des outils jusqu'à des ateliers autour des usages responsables ou d'Education aux médias et à l'information. Plus d'un quart des personnes concernées par ces ateliers sont des personnes âgées en milieu rural.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Poursuivre les dispositifs d' « aller vers » de la Médiathèque départementale.**

Action 23

Agir pour l'épanouissement des enfants haut-garonnais

Faciliter les possibilités d'un projet de vie commence dès les premières années de vie. Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental pilote et coordonne en partenariat sur son territoire les actions en faveur de l'enfant et du jeune, ainsi que des actions pour soutenir les parents dans leurs fonctions parentales et leurs compétences éducatives.

Dans un premier temps, la politique de prévention et de protection de l'enfance se doit d'être une politique inclusive dans le sens de permettre l'égalité des chances en raison de ses missions (PMI, ASE...) et du public à laquelle elle a vocation à venir en aide, dans la plus grande proximité territoriale. En effet, le parcours de vie d'un enfant peut être jalonné de différentes mesures et dispositifs (parcours de soins, parcours d'accompagnement à l'ASE ...) qui ne doivent pas obérer ses chances de réussite sociale.

D'abord, les missions obligatoires de la PMI en font une actrice incontournable de la prévention : des consultations d'enfants de 0 à 6 ans sont assurées en 70 lieux sur le territoire départemental tout comme les suivis médico-psycho-sociaux sont assurés par les sage-femmes en période anténatale, les visites à domicile sont assurées par les puéricultrices en postnatal ainsi que les bilans de santé en école maternelle contribuent à repérer et orienter le plus précocement possible les jeunes enfants et leurs parents vers les structures les plus adaptées à leurs besoins. Ces missions constituent une véritable politique de soutien de la parentalité, dans le cadre d'une information et d'un accompagnement fiable et de qualité.

Ensuite, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département a l'obligation d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et à leur famille. C'est pourquoi tous les acteurs mobilisés autour d'une situation relevant de la protection de l'enfance ont pour vocation d'accompagner les jeunes dans la définition et la coordination de leur parcours à court, moyen et long terme pour, in fine, construire un projet de vie. Cela se matérialise dans le projet pour l'enfant : outil d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, il vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social. Ce document qui accompagne le mineur tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance se veut évolutif. Il vise à favoriser l'autonomie, en fonction de son âge.

Ces différents parcours de prévention et/ou de protection (PMI, ASE...) ne sont qu'une étape du parcours de vie de l'enfant. Les projets d'accompagnement doivent ainsi constituer le socle d'élaboration d'un projet de vie « inclusif » (défini comme une projection dans l'avenir de la personne, bâti sur ses aspirations et ses choix). Elaborer un accompagnement dans l'intérêt de l'enfant et de son épanouissement suppose non seulement de prendre en compte l'ensemble de ses besoins fondamentaux, y compris spécifiques afin d'adapter les mesures, les dispositifs à ses différences, mais aussi d'aller au-devant de ses besoins, afin de lui donner toutes les chances de réussite dans la vie. Il s'agit de réfléchir sur les freins à lever et les leviers à actionner pour construire des accompagnements inclusifs, notamment.

A cet égard, les textes européens et nationaux, ont non seulement élargi les missions de la PMI et de l'ASE et les publics susceptibles d'être accompagnés, mais aussi sont venus réinterroger les pratiques professionnelles. L'élaboration des parcours et des projets d'accompagnement nécessite de dépasser la question des « freins et leviers ». Des questions plus globales sont déterminantes : comment les professionnels travaillent-ils avec les enfants et leurs parents pour accompagner et améliorer leurs relations, tout en favorisant l'accessibilité et la participation et entière des parents et des enfants à la vie sociale ? Ce type de questionnement pose les prémices d'une protection de l'enfance plus inclusive et appellent à des modifications des pratiques des professionnels. L'accompagnement et le parcours proposé doivent s'élaborer en étroite collaboration avec l'entourage de l'enfant compris au sens large. Ces réflexions ont ainsi conduit à la mise en place dans notre département des conférences familiales (espaces de co-construction avec la famille et l'entourage de l'enfant des parcours et de l'accompagnement).

Par ailleurs, dans une démarche inclusive, le département poursuit ses politiques tournées vers les populations les plus fragiles et isolées via des projets spécifiques pour des jeunes les plus éloignés du droit commun : jeunes en situation de grande fragilité (précarité économique, sociale ...) jeunes en situation « complexe », en situation de handicap, ou encore en risque de prostitution. Des projets spécifiques sont ainsi élaborés en direction des jeunes les plus fragiles, visant à favoriser l'accès au droit commun et à l'autonomie :

• **Mesures en faveur des Mineurs non accompagnés (MNA) :**

Le département poursuit sa politique en faveur de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) avec l'appui du dispositif départemental d'accueil d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés (DDAEOMI) pour les primo-arrivants et du service d'accompagnement des mineurs isolés (SAMI). Les MNA pris en charge par le Conseil départemental sont accompagnés par le SAMI et accueillis dans des structures autorisées par l'ASE ou habilitées. Un référent ASE du SAMI chargé de coordonner leurs parcours et leur prise en charge en termes de santé, de scolarité et/ou de formation, d'accès aux droits et de régularisation administrative.

• **Les contrats jeunes majeurs :**

De manière jusqu'alors volontariste, le Département accompagne nombre de jeunes majeurs de 18 à 21 ans vers l'autonomie et l'émancipation. Ces accompagnements dédiés visent à leur permettre de sortir progressivement du dispositif ASE avec les moyens de l'autonomie et de l'indépendance. Soucieux d'éviter des ruptures de parcours, le Département organise l'accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

• **La mobilisation des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle :**

Le Département mène aussi une démarche d'insertion socio-professionnelle avec la poursuite des travaux de rapprochement entre l'ASE et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en matière d'orientation de jeunes confiés sur des actions collectives.

En outre, le Département a développé une offre de logements adaptée en faveur des jeunes afin de les aider à accéder à l'autonomie (appartements mineurs et jeunes majeurs). Plusieurs projets ont été développés avec des partenaires (Habitat Jeune, UCRM, l'ANRAS, Entraide protestante...). Il ne s'agit pas simplement de réserver une quotité d'appartements aux jeunes bénéficiaires, mais aussi de les accompagner vers l'accès au logement, et plus généralement l'autonomie.

Par exemple, dans le cadre du dispositif « Habitat Jeune », un accompagnement global est assuré. En effet, ce dispositif assume l'ensemble de la prise en charge des jeunes accueillis : logement, charges annexes, prestation de service versée au jeune et accompagnement socio-éducatif incluant un suivi de chaque jeune au quotidien au travers de la réalisation d'actions dans le cadre de l'organisation du temps libre et des loisirs, de l'information, de l'insertion sociale et professionnelle, de la participation des jeunes à la vie collective.

• **L'accompagnement des jeunes en situation complexe :**

La Collectivité s'appuie sur le partenariat avec le secteur médico-social (MDPH, ARS) pour orienter les jeunes en situation de handicap vers des prises en charge adaptées. Elle mobilise l'ensemble de ses partenaires du secteur médico-social pour favoriser l'accès des jeunes en situation complexe à des prises en charge adaptées. Ces jeunes sont dits en situation complexe car ils présentent des troubles du comportement relevant de la compétence du secteur social, de la psychiatrie ou même du médico-social.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a ainsi choisi de construire des dispositifs susceptibles de répondre aux besoins de ces enfants, face à l'absence de réponses adaptées et de possibilités de soins répondant aux besoins, afin de garantir la stabilité et la cohérence de leur parcours à l'aide sociale à l'enfance.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- **Mettre en place des expérimentations et des actions collectives dans le cadre de la PMI.**
- **Créer des projets spécifiques pour les jeunes suivis par l'ASE en situation de fragilité.**
- **Poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie et l'émancipation.**

Action 24

Lutter contre l'isolement

Le Conseil départemental tente de lutter contre l'isolement des habitants de la Haute-Garonne de différentes manières. Cela va de la lutte contre l'isolement des agricultrices et des agriculteurs induit par des problèmes économiques jusqu'à faciliter l'organisation d'activités inclusives favorisant la pleine participation à la société (comme cela a été présenté en 1ère partie du plan d'action). Pour pallier l'isolement des agricultrices et des agriculteurs, le Département mène un travail sur la facilitation de l'accès au RSA si besoin, et organise des événements avec la Mutualité sociale agricole (MSA) autour de la lutte contre l'isolement. Le Conseil départemental est en coopération avec la MSA dans le cadre d'un plan départemental dédié aux agriculteurs et agricultrices en difficulté. En parallèle, des associations de paysans comme « ADEAR31 » aident et soutiennent d'autres paysans socialement et économiquement.

En outre, le département poursuit son projet de lutte contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap via le dispositif API31 et la mobilisation des partenaires sur un territoire d'expérimentation (sur la commune de Montgiscard avec le Centre communal d'action sociale de Montgiscard). Il s'agit désormais de faire appel en plus à des jeunes du dispositif « Service Civique Senior » (SC2S) pour mener un travail de repérage, puis de mise en relation des personnes isolées sur la commune de Montgiscard en privilégiant le recrutement d'une personne en situation de handicap, participant aussi directement à la valorisation de leur rôle social. L'objectif est d'aboutir in fine à ce que les personnes isolées soient accompagnées pour arriver naturellement à rompre leur propre isolement et l'isolement des autres.

Sur le plan des actions culturelles, le Département lutte aussi contre l'isolement, comme précisé précédemment, par sa politique d'« Aller vers » les publics sur tout le territoire pour faire découvrir un spectacle, faire connaître un domaine artistique et s'initier à une pratique artistique, dans une perspective d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Il s'agit d'un travail de fond pour aller vers les publics qui, pour des raisons diverses, ne vont pas forcément d'eux-mêmes franchir les portes d'une salle de spectacle. De très nombreux parcours d'éducation artistique et culturelle se déroulent chaque année en lien avec les différentes programmations et artistes partenaires auprès des collégiens mais également des personnes vivant en EHPAD, de public de MDS, de foyer de vie, d'Espace jeune, de jeunes de la mission locale en croisant les publics dans certains projets.

Tout parcours vise à permettre à ces personnes éloignées de la culture pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou de santé, de sentir qu'elles ont leur place dans un public, dans une salle de spectacle, dans un atelier de pratique artistique.

Pour aller plus loin en 2025-2028 :

- Poursuivre la mise en place d'actions permettant de lutter contre l'isolement telles que le projet API31.
- Mobilisation du lien social comme ressource : Développer les relations sociales (se rendre service entre individus) qui sont une solution économique
- Démarche d'« aller vers » dans le domaine de la culture pour mobiliser les publics qui ne se mobilisent pas spontanément pour différentes raisons :
 - Jeunes de - 30 ans
 - Publics démunis
 - Femmes

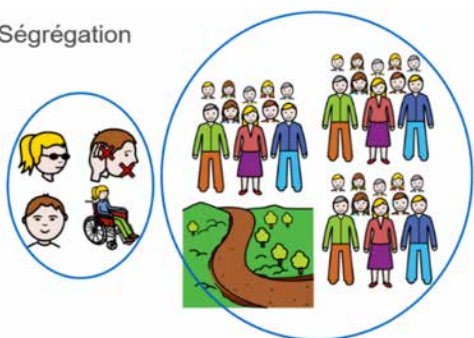
Ambition Haute-Garonne inclusive en un coup d'œil : un plan en 2 axes

L'axe 1 : Favoriser le vivre ensemble

→ c'est organiser la société pour que chacun vive ensemble, mais c'est aussi organiser la participation effective de chacune et de chacun et les interactions entre les personnes

Vivre les uns parmi les autres pour lutter contre le risque d'une société ségrégative...

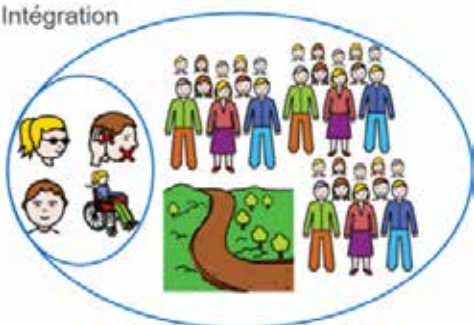
Ségrégation



☛ Ne pas mettre à part

... Et arriver à plus qu'une société d'intégration

Intégration



☛ Etre au sein de la société
ne suffit pas s'il n'y pas mixité

Permettre la participation pour être dans l'inclusion : l'inclusion c'est aussi la participation

Inclusion y compris participation

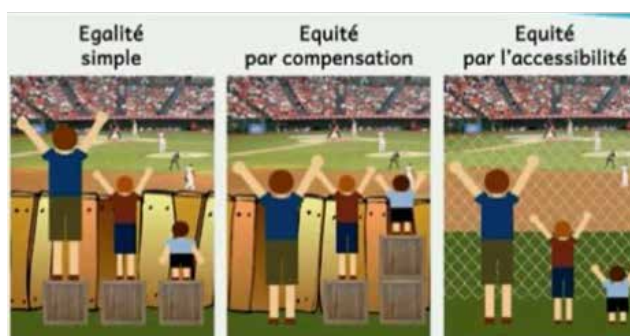


☛ La société inclusive, c'est être parmi les autres mais c'est aussi la participation et les interactions sociales. Pour autant, cela ne suffit pas. Réussir la société inclusive implique également de pouvoir mener sa vie avec le moins d'obstacles extérieurs possibles et l'accompagnement de chacune et de chacun pour mener à bien son projet de vie en pariant sur les capacités de chaque personne.

L'axe 2 : Permettre de vivre son projet grâce à l'approche inclusive qui ouvre le champ des possibles

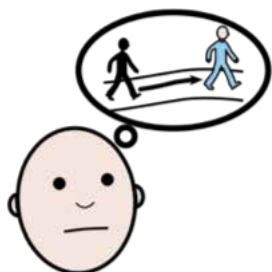
→ en donnant accès à tout pour toutes et tous, mais aussi en organisant l'accompagnement pour pouvoir mettre en œuvre son projet de vie

Adapter l'environnement à la situation de chacune et de chacun c'est d'abord rendre accès à tout pour tous

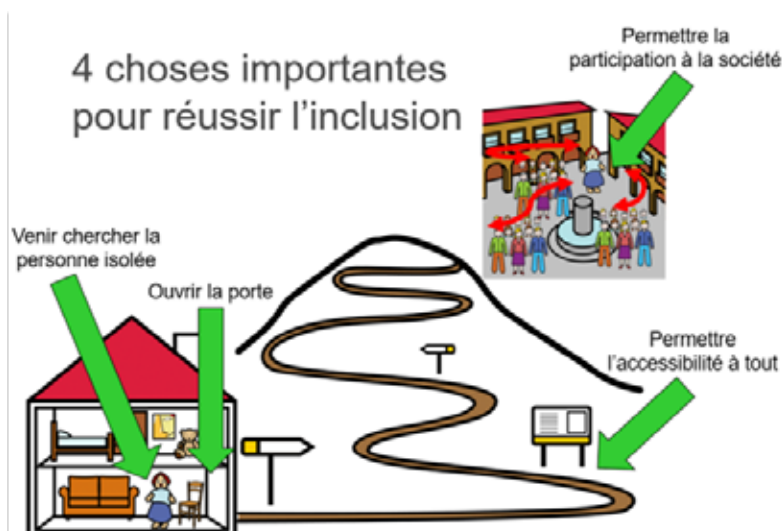


Source : <https://www.versunecoleinclusive.fr/category/accessibilite/>

L'accompagnement individuel du projet de vie de la personne : l'inclusion c'est aussi appuyer pour permettre de réaliser son projet de vie



➡ L'ensemble des différentes dimensions permettront de faire advenir une société inclusive. Le Conseil départemental, par la diversité de ses compétences souhaite s'engager en ce sens dans toutes ses politiques publiques. Il est un des acteurs les mieux placés pour permettre une société plus inclusive. Le plan d'action pour une société inclusive est la traduction de cet engagement, il agit sur les 4 axes.



AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE

VERSION EN LANGAGE SIMPLIFIÉ

Le langage simplifié permet de rendre l'information accessible au plus grand nombre, quel que soit son niveau de connaissance, ses capacités cognitives ou linguistiques.

AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE

Le Conseil Départemental veut que ses politiques soient inclusives.

Pour cela, il a fait ce plan d'action.

Ce plan d'action permet de montrer comment on agit pour mettre en place une société inclusive.

D'abord, il faut sensibiliser sur l'approche inclusive.

Cela veut dire apprendre à tout le monde ce qu'est l'approche inclusive.

Par exemple, les personnes qui travaillent au Conseil Départemental doivent apprendre ce qu'est l'approche inclusive.

Pour être inclusif, il faut aussi sensibiliser sur l'égalité et l'équité.

Il faut que tout le monde vive ensemble dans la société.

Pour cela, il faut par exemple que des élèves qui n'habitent pas au même endroit puissent être ensemble dans la même école.

Cela s'appelle la mixité sociale.

Il faut que tout le monde puisse participer à la société.

Par exemple, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir faire un travail valorisé.

Il faut que tout le monde puisse faire les mêmes choses et aller aux mêmes endroits.

Pour cela, il faut par exemple que les élèves en situation de handicap puissent aller dans tous les collèges.

Enfin, tout le monde doit pouvoir choisir son projet de vie.

Pour cela, il faut accompagner les personnes qui en ont besoin pour qu'elles choisissent leur projet de vie.

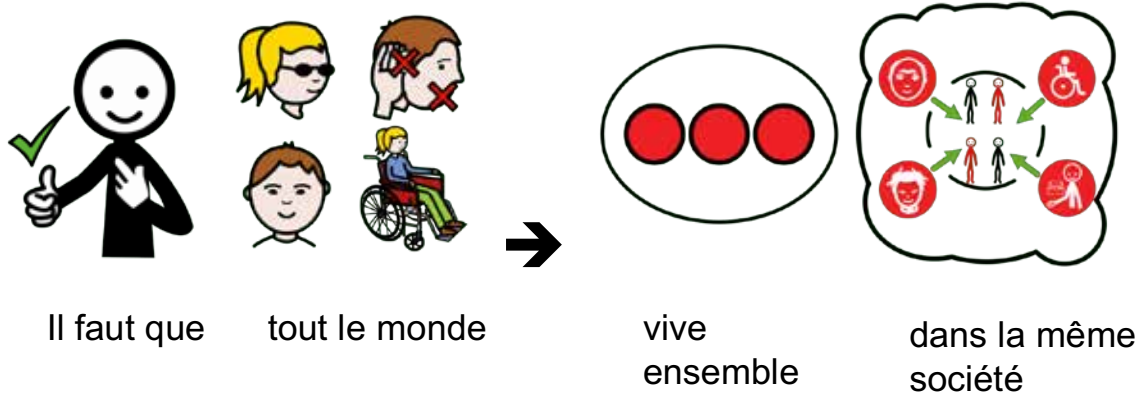
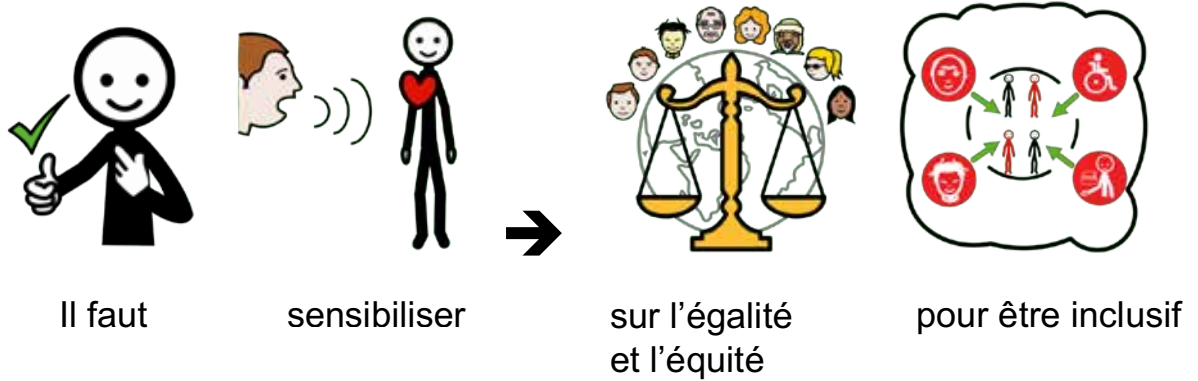
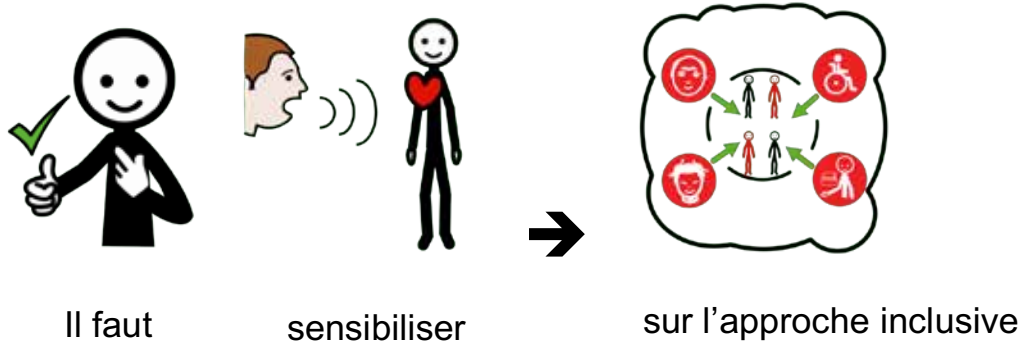
AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE

VERSION EN CAA

CAA : Communication Alternative et Améliorée

La CAA, ou Communication Alternative et Améliorée, désigne l'ensemble des moyens de communication utilisés pour compléter ou remplacer la parole chez les personnes qui ont des difficultés à s'exprimer oralement.

AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE





Il faut que



tout le monde



participe à la société



Il faut que



tout le monde



puisse faire les mêmes choses et aller aux mêmes endroits.



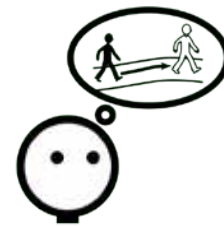
Il faut que



tout le monde



puisse choisir



son projet de vie

AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE

2025 - 2028

ANNEXE 1



Annexe 1 :

L'affirmation du Manifeste pour une société inclusive du CDCA

Pour une société inclusive

Nous traversons une grave crise de société, au sein de laquelle nous nous interrogeons sur notre capacité à vivre ensemble. Nous sommes pris entre deux logiques contradictoires : une logique ancienne qui consiste à imposer une même règle pour tous, mettant de côté celles et ceux qui ne peuvent s'y conformer ; et une logique nouvelle qui suscite nombre de craintes, notamment celle d'une revendication par chacune et chacun de sa singularité au point de formuler des exigences à l'égard des autres en tendant à oublier toute règle commune.

Dans un tel contexte, nous affirmons que **l'approche inclusive est la voie qui va nous permettre de répondre aux inquiétudes de la société pour sortir de cette situation de crise et faire advenir une société respectueuse des potentialités de chacun.**

Il s'agit d'un **véritable changement de culture.**

Tout d'abord, c'est un changement dans la manière de voir la différence, un changement de regard. Mais une société inclusive reconnaît aussi les différences et les fragilités de chacune et chacun comme une source d'enrichissement, par exemple par le fait que leur prise en compte donne naissance à des innovations bénéfiques pour tous.

Ensuite, c'est une autre manière de faire société. Nous sommes au terme de la société intégrative ou d'insertion, qui consistait à distinguer les personnes selon qu'elles sont dans la norme ou non, avec l'idée que c'est seulement la personne qui devrait faire quelque chose pour être incluse. Selon cette conception, si les personnes ne sont pas dans la norme, la réponse est alors un parcours dans un circuit spécialisé, afin que les personnes puissent disposer d'un parcours adapté. La société inclusive part du principe que **chacune et chacun a sa place dans le droit commun**, et qu'il faut une adaptation de la société à la situation de chacune et de chacun. C'est tout le sens de l'accessibilité : **rendre accès à tout pour tous.** C'est ainsi que la société inclusive est véritablement une société de non-exclusion. Dans ce cadre, le projet de vie de chacune et de chacun et l'autodétermination des personnes sont essentiels, les établissements et les services étant une modalité d'offre d'accompagnement à transformer.

Ce n'est donc plus seulement à chaque individu de s'adapter à la norme sociale, c'est aussi la norme sociale qu'il faut savoir adapter afin de tenir compte de la situation de chaque individu, sans pour autant faire disparaître la norme sociale qui reste le repère.

Cela implique une vision renouvelée de la question des capacités :

- Tout d'abord, dans une société inclusive, **il ne s'agit pas de s'adapter aux desideratas de chacune et de chacun mais aux capacités de chacune et de chacun.** Cela entraîne la nécessité d'une tolérance nouvelle (en s'adaptant aux capacités de chacun et non pas seulement attendre que l'autre rentre dans la règle fixée) dans le cadre d'une bienveillance lucide qui implique un effort de compréhension tout en autorisant également de mettre des limites aux personnes qui sortent de la norme alors qu'elles peuvent s'y conformer. Un tel équilibre constitue le fondement pour un vivre ensemble réussi.
- Ensuite, il s'agit également de croire dans les capacités potentielles de chacune et de chacun et non plus de raisonner seulement de manière binaire « peut »/« ne peut pas », mais se-

lon une approche ternaire qui ouvre un champ des possibles : incapacité (ne peut pas)/capacité potentielle (a peut-être un potentiel)/capacité effective (a démontré qu'il ou elle peut). La mise en avant du potentiel de chacune et chacun ne signifie pas une exigence de performance. Chaque personne est à accepter dans son intégralité, tant dans ses capacités présumées que dans ses inabilités irrémédiables. Une telle approche constitue une source d'épanouissement pour chacune et chacun et amène à une projection positive dans l'avenir.

Grâce à l'approche inclusive ainsi considérée, nous pourrons aller **vers une nouvelle forme de tolérance**, qui donne toute sa place à chacune et à chacun et qui fasse la promotion de la participation et de l'interdépendance. Nous pourrons aller vers **une société qui permet l'épanouissement individuel tout en permettant l'épanouissement collectif**. Nous pourrons aller vers une société qui soit **ournée vers l'avenir avec des perspectives de devenir** dans le sens d'une société qui assure la promotion de l'émancipation de toutes et tous.

Un tel type de société est à notre portée si nous sommes d'accord sur l'idée que chacune et chacun doit adapter sa relation à l'autre en prenant en compte ses capacités, tout en croyant à son potentiel, avec la conviction que la différence enrichit. L'approche inclusive permettra ainsi de **faire advenir une société plus juste, plus respectueuse, plus solidaire et plus fraternelle.**

**La société inclusive, c'est un état d'esprit :
voir les différences comme une richesse.**

**La société inclusive, c'est un réflexe :
penser d'abord que chacune et chacun a sa place
parmi les autres.**

**La société inclusive, c'est une volonté :
vouloir s'adapter aux capacités de chacune et de chacun.**

AMBITION HAUTE-GARONNE INCLUSIVE

2025 - 2028

ANNEXE 2



Annexe 2 : Récapitulatif des actions

Axe transversal : Sensibiliser sur l'approche inclusive dans toutes ses dimensions

Action 1 : La sensibilisation sur l'approche inclusive en tant que telle

Action 2 : La sensibilisation sur l'approche inclusive par la sensibilisation sur des thématiques spécifiques

Axe 1 : Agir pour le vivre ensemble et la mixité sociale

Orientation 1 : Vivre les uns parmi les autres, dans la même société

Action 3 : Favoriser la mixité sociale dans les collèges

Action 4 : Faire du logement social et de l'hébergement relevant des compétences du Conseil départemental un outil de mixité sociale

Action 5 : Ouvrir pleinement le secteur médico-social sur la société

Orientation 2 : Organiser la participation de toutes les habitantes et de tous les habitants

Action 6 : Renforcer les dispositifs d'innovation sociale à travers le développement de l'économie sociale et solidaire au bénéfice de l'inclusion

Action 7 : Démocratie participative : mobiliser les habitants éloignés de la vie citoyenne

Action 8 : Organiser les activités de loisirs et de sport pour permettre à toutes et tous de pratiquer ensemble

Action 9 : Démocratiser l'accès à la culture

Action 10 : Promouvoir le développement social local

Action 11 : Faciliter l'accès au numérique et permettre une acculturation à ses enjeux

Action 12 : Favoriser les possibilités de rôle social valorisant

Axe 2 : Permettre de mener son projet de vie en visant à rendre accès à tout et pour toutes et tous et en accompagnant chacune et chacun

Orientation 3 : Donner l'accès à tout pour toutes et tous

Action 13 : Développer l'accessibilité physique

Action 14 : Améliorer l'accès au logement et les conditions de vie dans le logement pour les publics ayant le plus de besoins de mise en accessibilité

Action 15 : Optimiser l'accessibilité auprès des collégiens dans les différentes dimensions de l'accessibilité

Action 16 : Rendre possible la mobilité pour toutes et tous en prenant en compte la diversité des situations

Action 17 : Faciliter l'accueil et l'accès aux documents pour toutes et tous

Action 18 : Développer la sécurité sociale alimentaire et l'accès pour toutes et tous en fonction de ses moyens à une alimentation de qualité

Action 19 : Faire de la dématérialisation une opportunité pour une société plus inclusive face au risque de la fracture numérique

Orientation 4 : Offrir à chacune et chacun la possibilité d'un accompagnement dans son projet de vie

Action 20 : Faciliter l'insertion professionnelle des habitants de la Haute-Garonne

Action 21 : Favoriser l'accompagnement social des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne pour leur permettre de réaliser leur projet de vie jusqu'à organiser l'« aller-vers »

Action 22 : Organiser l'accès à la lecture en allant vers les personnes les plus éloignées

Action 23 : Agir pour l'épanouissement des enfants haut-garonnais

Action 24 : Lutter contre l'isolement

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
1, boulevard de la Marquette • 31090 Toulouse Cedex 9

haute-garonne.fr

